Nations Unies

S/PV.6604



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6604e séance

Mardi 30 août 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onowu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/514)

11-48293 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/514)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Enver Hoxhaj.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/514, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Farid Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2011/514) décrit les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 16 avril et le 15 juillet 2011. Comme le Conseil le sait, durant les jours qui ont suivi la fin de la période à l'examen – le 25 juillet pour être précis – les autorités kosovares ont tenté de prendre le contrôle des points de passage 1 et 31 à la frontière administrative. En conséquence, l'ancien Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, a informé le Conseil de sécurité, le 28 juillet, dans le cadre d'une séance tenue à huis clos, de la situation dans le nord du Kosovo. Bien que la situation se soit relativement améliorée depuis, elle reste tendue et imprévisible.

Le rapport dont le Conseil est saisi dresse un tableau encourageant du dialogue en cours entre Pristina et Belgrade à la fin de la période à l'examen. Néanmoins, la situation a changé les jours qui ont immédiatement suivi, à commencer par le report de la sixième session du dialogue entre Pristina et Belgrade en raison, notamment, de désaccords constants entre les parties sur la question des timbres de douane. Le 20 juillet, Pristina a annoncé qu'elle allait imposer ce qui est qualifié de « mesures réciproques » sur les biens serbes, les plaçant dans les faits sous embargo.

Le 25 juillet, sans préavis ni coordination avec les présences internationales, les autorités kosovares ont tenté de déployer des membres de l'Unité spéciale de la police kosovare aux deux points de passage septentrionaux où les douanes kosovares ne sont pas en mesure d'opérer. Le Premier Ministre kosovar, M. Hashim Thaçi, a expliqué qu'une telle action visait à instaurer l'état de droit, y compris des contrôles douaniers par le Kosovo aux points de passage situés dans le nord, ainsi qu'à faire respecter l'embargo imposé sur les biens en provenance de Serbie.

Je résumerai brièvement les faits qui ont suivi. L'Unité spéciale de la police kosovare a pu atteindre le point de passage 31, où un agent a été blessé par un engin explosif improvisé, mais elle n'a pas été en mesure de se déployer au point de passage 1 parce que des Serbes du nord du Kosovo avaient installé des barrages routiers peu après le début de l'opération. La présence de ces barrages routiers a empêché l'Unité spéciale de la police kosovare de gagner du terrain ou de battre en retraite. La Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) a réagi en déployant huit de ses 15 compagnies dans le nord du Kosovo et, le 26 juillet, le Commandant de la KFOR a facilité un accord sur le retrait de toutes les unités de la police spéciale du Kosovo du nord du Kosovo. Des coups de feu ont été échangés durant le déplacement de l'Unité spéciale de la police kosovare, entraînant la mort d'un membre de cette unité.

Dans un autre incident, les installations du point de passage 1 ont été incendiées par des individus masqués. Ces deux incidents font actuellement l'objet d'une enquête pénale prioritaire menée par la Mission

État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). L'incendie du point de passage 1 a amené la KFOR à décréter ces deux postes zones militaires protégées, placées sous le contrôle des soldats de la KFOR.

À la suite d'autres efforts de médiation déployés par le Commandant de la KFOR, il a été décidé d'un commun, entre autres, que la KFOR assurera le contrôle des points de passage au moins jusqu'au 15 septembre. Cet accord vise à maîtriser la situation jusqu'à la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina, sous l'égide de l'Union européenne, prévue le 2 septembre à Bruxelles.

Nous espérons que lorsque le dialogue reprendra, les parties règleront leur différend commercial de longue date et trouveront une solution mutuellement acceptable. Dans l'intervalle, EULEX a multiplié les patrouilles de police dans le nord du Kosovo, en particulier dans les zones pluriethniques, et maintient une forte présence au tribunal de district de Mitrovicë/Mitrovica, qui reste un symbole de discorde et de dissension.

Bien que la situation ait été maîtrisée et qu'il n'y ait pas eu d'autres pertes en vies humaines, il convient de noter que les faits qui ont eu lieu dans le nord du Kosovo le mois dernier étaient les plus graves incidents survenus en matière de sécurité depuis les violences de 2008 qui avaient entraîné la mort d'un policier international et fait de très nombreux blessés. Ces faits nous rappellent de manière brutale que les problèmes qui sont à l'origine de ces incidents n'ont toujours pas été réglés et qu'ils posent une menace sérieuse à la paix et à la stabilité au Kosovo. Il demeure donc indispensable que toutes les parties s'abstiennent de toute mesure unilatérale qui pourrait exacerber les tensions existantes.

Nous devons tous œuvrer de concert pour éviter que la situation ne se dégrade et faire en sorte que des avancées soient réalisées par le dialogue, comme on l'attend d'interlocuteurs responsables et dignes de confiance. Les dirigeants, aussi bien à Pristina qu'à Belgrade, sont tenus de donner publiquement l'exemple et de prouver, concrètement, qu'ils ont confiance dans le dialogue en tant que moyen de régler les différends, plutôt que de prendre des mesures unilatérales.

Si les tensions dans le nord, fort heureusement, n'ont pas gagné le reste du Kosovo, nous avons néanmoins assisté à un accroissement des cas d'intimidation de Serbes du Kosovo et des attaques contre leurs biens au sud de l'Ibër/Ibar. Nous sommes d'avis que les récents troubles doivent rappeler d'urgence à tous qu'il n'est pas possible de différer plus longtemps le moment de rétablir la confiance et de promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés. Durant la crise, la teneur et le ton des messages provenant aussi bien de ceux parlant pour Pristina que de ceux parlant pour le compte de Belgrade étaient trop souvent inspirés par la volonté de dominer et de diviser, et trop rarement par celle de coopérer et d'inclure. Les déclarations publiques de ce genre ne font qu'exacerber la méfiance et l'animosité qui existent encore entre la population majoritaire et la minorité serbe du Kosovo, en particulier dans le nord. Il faut d'urgence que les dirigeants des deux camps parlent le langage de la coexistence pacifique et de la réconciliation et accompagnent leurs paroles d'actes concrets. La MINUK a fait passer ce message clairement et lui a assuré une large diffusion.

La quasi-rupture des relations intercommunautaires menace de ruiner les investissements considérables faits par la communauté internationale pour faire progresser l'ensemble du développement institutionnel, économique et social du Kosovo. La MINUK, ainsi que les fonds, institutions et programmes des Nations Unies, que nous désignons par l'expression « équipe des Nations Unies au Kosovo », et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, prennent des mesures concrètes afin d'intensifier les efforts de réconciliation. Notre personnel affecté dans le nord du Kosovo travaille chaque jour avec les communautés à éclaircir les malentendus, apaiser les inquiétudes et faire office de médiateur, si besoin est, même entre les communautés et les autres membres de la communauté internationale. Nous continuons aussi à faire la liaison avec les dirigeants politiques à Pristina comme à Belgrade, dans l'intention de préserver la confiance de tous les côtés.

Le plan commun actuel de l'équipe des Nations Unies au Kosovo est centré sur les thèmes d'inclusion, de participation et de responsabilisation, tire parti du fait que l'équipe des Nations Unies au Kosovo peut se prévaloir d'être un partenaire neutre et travaille avec les structures gouvernementales aussi bien qu'avec la société civile, tant au nord qu'au sud de l'Ibër/Ibar. À ce sujet, je tiens à noter que le financement de l'équipe des Nations Unies au Kosovo a diminué de 40 %

environ. En même temps, les interventions des principaux donateurs ne sont centrées ni sur la prévention des conflits, ni sur la réconciliation. En conséquence, je veux appeler la communauté internationale à continuer de soutenir le travail qu'accomplit l'équipe des Nations Unies au Kosovo pour rebâtir la confiance et favoriser la réconciliation.

Avant de passer à d'autres questions, je tiens à mettre en lumière une autre affaire concernant le nord du Kosovo, qui menace les moyens d'existence d'environ 3 500 salariés et de leurs familles et risque de détériorer encore davantage les rapports entre les autorités kosovares et la communauté serbe du nord du Kosovo.

La MINUK a appris que l'administration fiscale du Kosovo a saisi les comptes bancaires appartenant à Trepça, entreprise collective et société minière qui est le plus important employeur dans le nord du Kosovo. La raison alléguée, sans que l'administration fiscale en donne la moindre preuve, est que Trepça est redevable d'impôts non payés. Mais, quelle que soit la raison, la mesure prise par l'administration fiscale viole manifestement les lois et procédures applicables. En conséquence, la MINUK s'est adressée au tribunal compétent, demandant l'annulation immédiate de cette saisie de comptes bancaires et la restitution de tous les fonds.

Nous craignons aussi que les effets de cette mesure n'apparaissent aux yeux de la population du nord du Kosovo comme une tentative délibérée de cibler son bien-être, à un moment où les autorités kosovares doivent absolument exprimer de façon claire et crédible leur souci déclaré d'assurer la protection sociale de tous ceux qui habitent sur le territoire du Kosovo – au nord comme au sud.

Ce souci, exprimé clairement et publiquement, peut aussi nous permettre de voir des progrès plus rapides en matière de retours, car ils restent très lents d'après les rapports du Secrétaire général. Selon les chiffres publiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre total de retours volontaires au Kosovo d'avril à juillet a été de 333, uniquement des membres de communautés minoritaires à l'exception de huit personnes. Comme nous l'avons maintes fois signalé, les retours sont entravés tant par le manque de perspectives économiques pour les rapatriés volontaires que par l'absence de réconciliation, qui s'explique en grande partie par la question des personnes portées manquantes.

Aujourd'hui, 30 août, est la Journée internationale des personnes disparues. Malheureusement, durant la période à l'examen, aucun progrès notable n'est à signaler concernant la communication de renseignements sur le destin des personnes portées manquantes dans la région. Le nombre de ces personnes encore portées manquantes du fait du conflit au Kosovo et de ses lendemains immédiats reste supérieur à 1 800. Je renouvelle donc mon appel à tous ceux qui peuvent aider à faire la lumière sur leur destin pour qu'ils communiquent les informations pertinentes au Comité international de la Croix-Rouge afin que les membres survivants de leur famille puissent apprendre quel a été le destin de leurs êtres chers et tourner la page.

Je tiens à donner au Conseil les plus récentes informations sur deux problèmes. Le premier est la facilitation par la MINUK des relations extérieures, à commencer par l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA). Comme je l'ai dit en commençant, les autorités kosovares ont imposé le 20 juillet un embargo sur les cargaisons de marchandises portant les tampons des services fiscaux ou douaniers de la Serbie. Si Belgrade a ouvert une procédure de résolution du différend tendant à régler le problème conformément au CEFTA, Belgrade et Pristina ont été amenés à convenir qu'ils aborderaient l'affaire durant la prochaine phase de leur dialogue. En consultation avec Belgrade, Pristina et toutes les parties concernées, la MINUK assure la coordination entre le processus de dialogue et la procédure relevant du CEFTA. L'objectif commun et reconnu est de trouver une solution rapide au problème.

Si la question de la facilitation par la MINUK des relations extérieures du Kosovo demeure délicate pour Pristina, nous avons noté une approche plus pragmatique à cet égard de la part des autorités kosovares et, dans ce contexte, nous nous félicitons particulièrement de la décision de Pristina de reprendre sa participation aux réunions du Conseil régional de coopération qui siège à Sarajevo.

Enfin, je tiens à donner au Conseil les dernières informations sur les mesures prises par EULEX pour enquêter sur les allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial Marty, du Conseil de l'Europe, sur les traitements inhumains et le trafic illicite d'organes

humains au Kosovo. EULEX nous a informés que les membres de l'Équipe spéciale qui conduira une enquête sur la question ont été sélectionnés, que les locaux et l'équipement nécessaires à Bruxelles ont été trouvés, et que l'Équipe spéciale devrait commencer ses travaux en septembre.

Pour terminer, au nom de tout le personnel de la MINUK, je tiens à remercier le Conseil de son soutien continu et à lui donner de nouveau notre assurance que nous continuerons à remplir le mandat qu'il nous a confié.

Le Président : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), conformément à la résolution 1244 (1999).

Tout d'abord, au nom de la République de Serbie, je tiens à adresser mes pensées les plus sincères à toutes les personnes qui ont été victimes de l'attentat perpétré vendredi contre les locaux des Nations Unies à Abuja, la capitale nigériane. Nous partageons l'indignation et la condamnation exprimées par le Secrétaire général et les autres États Membres. La Serbie continuera de jouer un rôle actif dans les efforts internationaux pour combattre le fléau du terrorisme sous toutes ses formes.

Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général de ses observations et je lui sais gré que le rapport (S/2011/514) affirme sans ambiguïté aucune que les priorités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) demeurent les mêmes. La Serbie espère que le nouveau Représentant spécial sera nommé rapidement. Nous continuerons de participer activement aux consultations afin que cette nomination soit consensuelle, ce qui contribuera à ce que la MINUK demeure un pilier indispensable pour la paix et la stabilité au Kosovo.

Je voudrais à nouveau réaffirmer la position de mon gouvernement concernant la tentative de Pristina de faire unilatéralement sécession de la Serbie. Nous ne reconnaissons et ne reconnaîtrons pas cette sécession, explicitement ou implicitement. Cette position obéit à la volonté démocratique de notre peuple et est consacrée par notre constitution.

Une majorité importante parmi les États Membres, dont ceux qui siègent au Conseil de sécurité, continue de reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et à l'Acte Final d'Helsinki. Au nom de la Serbie, je tiens à leur renouveler notre plus profonde reconnaissance pour leur appui et leur solidarité en dépit des fortes pressions qu'ils subissent. Nous les invitons à maintenir leur position de principe et à veiller à ce que les manœuvres unilatérales pour imposer une issue donnée aux différends ethniques et territoriaux ne soient pas légitimées, empêchant ainsi la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo de constituer un précédent dangereux et déstabilisateur pour le monde.

Il y a un peu plus d'un mois, la situation dans notre région est soudainement devenue moins sûre, moins stable et moins prévisible. Cette dégradation est la conséquence directe d'une décision calculée des dirigeants sécessionnistes d'origine albanaise de mener une incursion armée non provoquée dans le nord du Kosovo, dans le cadre d'un plan sinistre visant à imposer de force un régime illégitime et indiscutablement non désiré aux résidents de cette partie de la province. J'exhorte le Conseil de sécurité à envoyer un message clair à ces responsables leur indiquant que l'unilatéralisme dont ils font preuve est totalement inacceptable.

La crise a éclaté le lundi 25 juillet, lorsque les milices spéciales de Pristina, les dénommés Groupes régionaux d'appui opérationnel, ont été mobilisées et équipées de matériel antiémeutes. Des dizaines de véhicules de transport blindés ont amené plusieurs centaines d'hommes lourdement armés de l'autre côté de la rivière Ibar, en violation flagrante de l'accord de longue date passé entre Pristina et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) aux termes duquel les Groupes régionaux d'appui opérationnel ne peuvent être déployés dans le nord sans l'accord préalable d'EULEX. Ce déploiement non justifié d'effectifs paramilitaires d'origine albanaise venus du sud a été perçu par la majorité de la population du nord comme une tentative d'occupation du territoire.

La Serbie a réagi sans attendre mais de manière mesurée à cette incursion des Groupes régions d'appui opérationnel. Dans les heures qui ont suivi, mon gouvernement a dépêché une délégation officielle dans le nord du Kosovo pour apaiser les tensions. Cette délégation a entamé des négociations avec la Force paix au Kosovo (KFOR) pour restaurer la stabilité dans la province. Dans la matinée du 26 juillet, le commandant de la KFOR, le général Erhard Bühler de l'Armée allemande, obtenait ce qu'il pensait être un accord avec Pristina concernant le retrait du nord du Kosovo des Groupes régionaux d'appui opérationnel. Après un premier retrait, toutefois, certains paramilitaires ont fait demi-tour et ont commencé à revenir sur leurs pas, ce qui a donné lieu à des rixes avec les Serbes de la région faisant plusieurs blessés et un mort. Plus tard ce même jour, les militants des Groupes régionaux d'appui opérationnel ont évacué pour de bon le nord du Kosovo, laissant penser que le calme et le statu quo seraient rapidement rétablis sans autres affrontements.

Le 27 juillet au matin, cependant, un incident hautement regrettable s'est produit à l'un des points de passage lorsque des individus masqués ont incendié les bâtiments situés à cet endroit. Le Gouvernement serbe a vigoureusement et immédiatement condamné cet acte extrémiste. Nous avons également fait savoir que nous étions disposés à collaborer avec les parties prenantes concernées pour identifier les incendiaires, comprendre leur mobile et déterminer sur ordre de qui ils avaient agi. Quelques jours plus tard, Belgrade et la KFOR se sont entendues sur le moyen de maintenir les Groupes régionaux d'appui opérationnel et le soi-disant Service des douanes du Kosovo hors du nord du Kosovo. Le 3 août, le quartier général de la KFOR a publié un communiqué officiel résumant les dispositions de cet accord intérimaire.

Aux termes de la résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a la responsabilité de garantir la paix et la sécurité au Kosovo. Afin de comprendre ce qui s'est passé et de déterminer les responsables de ce recul spectaculaire de la stabilité dans l'ensemble du territoire, nous avons demandé à parler au Conseil alors même que les événements continuaient de s'amplifier. Une réunion d'urgence a bien eu lieu, mais malheureusement nous n'avons pas eu le droit de nous faire entendre ce jour-là. Dès le début de la crise, notre position a été la même, ainsi que je l'ai indiquée clairement dans la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général et dont le texte a été publié en tant que document officiel du Conseil sous la cote S/2011/482. Je réitère aujourd'hui cette position : le *statu quo ante* doit être rétabli. Ceux qui ont déstabilisé le nord du Kosovo par les actions des Groupes régionaux d'appui opérationnel doivent rendre des comptes. Ceux qui ont donné l'ordre de traverser la rivière Ibar ont violé un accord passé avec EULEX et doivent en payer les conséquences.

Aujourd'hui, dans le cadre de la présente séance du Conseil, nous demandons humblement des réponses à certaines questions très précises. Qui a ordonné l'opération unilatérale des Groupes régionaux d'appui opérationnel le 25 juillet? Certains parmi la communauté internationale savaient-ils que l'opération était sur le point d'être menée? Pourquoi EULEX a-t-elle quitté le nord du Kosovo la veille de l'incursion des Groupes régionaux d'appui opérationnel, laissant les Serbes sans plus aucune protection des forces de police internationales? Pourquoi EULEX n'a-t-elle pas exercé ses pouvoirs exécutifs pourtant vastes, et clairement définis dans le programme d'action conjoint y relatif de l'Union européenne, et annulé la décision unilatérale de Pristina dès son entrée en vigueur? Peut-on tolérer les tentatives de créer une nouvelle réalité sur le terrain par l'usage de la force, en particulier au moment où le dialogue entre les parties est en train de donner des résultats? Que ce serait-il passé si les Serbes et non les Albanais du Kosovo avaient été ceux ayant pris cette initiative unilatérale?

Le 25 juillet n'était pas la première fois que Pristina provoquait délibérément l'instabilité. Nous avons déjà connu ce scénario, un acte de provocation suivi de violences et, au final, d'une tentative d'en faire porter la responsabilité aux victimes. L'été dernier, par exemple, le Conseil s'était réuni d'urgence en réponse à la tentative d'établir de force un soi-disant bureau du Gouvernement du Kosovo dans la ville serbe de Mitrovica-Nord.

Mais à chaque fois, la communauté internationale a été malheureusement incapable de tenir tête à l'unilatéralisme de Pristina. Prenons par exemple les pogroms de mars 2004 qui ont entraîné la destruction de 25 églises et monastères orthodoxes en 3 jours de campagne de nettoyage culturel savamment orchestrée. Au lieu de veiller à ce que les coupables soient traduits en justice, la communauté internationale a renoncé à sa stratégie dite des « normes avant le statut ». Les attaques brutales contre les fondements mêmes de

notre identité nationale et religieuses ont en fait été récompensées et ont abouti à la déclaration unilatérale d'indépendance. Pristina n'a pas eu de comptes à rendre en 2004 et n'avait donc aucune raison de penser qu'il en aille autrement le 25 juillet.

Un tel comportement ne peut en aucun cas contribuer à la sécurité dans les Balkans et doit être rejeté et condamné dans les termes les plus clairs possibles. Un silence aujourd'hui serait interprété par Pristina comme un assentiment, ce qui augmenterait de façon spectaculaire le risque de nouvelles actions unilatérales dans le nord, comme par exemple une tentative d'occuper la sous-station électrique de Valac ou le tribunal de Mitrovica-Nord.

Plusieurs malentendus dangereux circulent publiquement depuis un mois environ. Il faut rétablir la vérité. L'une de ces informations erronées tend à laisser croire que la série de pourparlers entre Belgrade et Pristina prévus le 20 juillet a été repoussée par la Serbie. Cela est tout simplement faux. Nous n'avons aucune responsabilité dans la décision de dernière minute prise par le facilitateur du dialogue de suspendre momentanément le processus, qui fort heureusement devrait reprendre dans quelques jours.

Une deuxième idée fausse a trait à l'expression trompeuse de « structures parallèles » pour désigner les institutions serbes dans le nord du Kosovo. Ces institutions sont légitimées par le fait non seulement qu'une majorité écrasante de la population les appuie, mais aussi que dans le nord, il n'y a pas de solution de remplacement ayant passé l'épreuve de la démocratie. Ce sont les seules qui peuvent fonctionner sans une protection armée permanente. Les véritables structures parallèles qui opèrent sur le territoire sont celles qui ont été créées sur la base de la déclaration unilatérale d'indépendance et de la prétendue Constitution de la République du Kosovo, un document qui n'a jamais été approuvé par la MINUK ou par ce Conseil.

Enfin, je voudrais aborder la question de la base sur laquelle se fondent les activités de la KFOR et d'EULEX au Kosovo. La seule norme acceptée – tant au sein de l'OTAN que de l'UE, de même que dans ce Conseil – est la résolution 1244 (1999) et le cadre défini par la position de neutralité de l'ONU. S'agissant de la KFOR, je me réfère aux paragraphes 5, 6, 7, 9 et 19 de la résolution, ainsi qu'au point 3 de l'annexe 1 et aux paragraphes 3 et 4 de l'annexe 2. Je devrais également mentionner le paragraphe 5 de Déclaration du Sommet de Lisbonne faite par l'OTAN en 2010, qui se lit en partie comme suit : « La KFOR reste au Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. »

S'agissant d'EULEX, je me réfère au paragraphe 50 du rapport du Secrétaire général de novembre 2008 (S/2008/692), auquel a souscrit le Conseil dans une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/44), qui se lit comme suit :

> « EULEX respectera strictement les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opérera sous l'autorité générale de l'ONU et dans le contexte de la neutralité de l'Organisation. » (*S/2008/692, par. 50*)

Je souligne en outre le fait que la mesure conjointe de l'UE portant création d'EULEX commence par une référence directe au paragraphe 19 de la résolution 1244 (1999).

J'en viens maintenant à la situation actuelle du Kosovo, différente des faits que je viens de mentionner. Le rapport du Secrétaire général souligne un certain nombre de faits inquiétants concernant la communauté serbe dans la province. Il dit :

> « Les actes criminels dirigés contre les communautés minoritaires ont presque doublé depuis trois mois par rapport à la même période l'année précédente ». (*S/2011/514, par. 31*)

Il se réfère également aux chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui mentionnent le nombre de 95 rapatriés serbes du Kosovo – presque le plus bas jamais enregistré. C'est moins de la moitié du nombre de ceux qui sont revenus au cours de la même période l'année dernière. Il s'agit là d'une tendance extrêmement inquiétante.

Malheureusement, le rapport sous-estime l'importance de plusieurs autres incidents alarmants qui ont contribué à l'intensification générale de la peur et de l'incertitude parmi les Serbes du Kosovo. Par exemple, le rapport indique que certains sites religieux serbes et cimetières orthodoxes ont été endommagés, et insiste sur les attaques commises par des extrémistes albanais contre deux lieux saints médiévaux – l'une contre le monastère de Zočište, près du ghetto ethnique serbe de Velika Hoča, l'autre contre l'église de Kyriake dans le centre de Prizren, la capitale de la Serbie antique.

Cependant, il omet de mentionner l'exemple le plus atroce de ce type de crime haineux, en dépit du fait que la Mission menée au Kosovo par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe l'avait signalé à la MINUK au début du mois de mai, puis à nouveau au début du mois de juin. Selon la Mission, l'église Saint-Jean-Baptiste datant du XIIIe siècle, située dans le village de Samodreza, a fréquemment servi, pendant plus de 10 ans, de toilettes et de décharge aux élèves de l'école primaire [albanaise du Kosovo] située à proximité. Cette année, des mesures ont finalement été prises pour protéger le sanctuaire, y compris par l'installation de portes métalliques à l'entrée. Malheureusement, pendant la période à l'examen, les portes ont été démontées, et l'église est de nouveau très souvent profanée. Je voudrais souligner combien ce lieu saint est important pour le peuple serbe, vu qu'il a été construit sur les fondations de l'église dans laquelle les martyrs de la bataille du Kosovo ont reçu la communion en 1389, avant de partir affronter les envahisseurs ottomans.

L'on doit considérer que l'ambiance générale qui a prévalu au cours de la période à l'examen se détériore. C'est ainsi depuis quelque temps, car la démocratie n'a pas réussi à prendre racine dans la province. L'indice de démocratisation au Kosovo établi récemment par le Programme des Nations Unies pour le développement conclut que « les processus démocratiques au Kosovo ne répondent pas aux normes », ce qui coïncide avec les résultats figurant dans le rapport *Nations in Transit 2011* de Freedom House, publié en juin 2011. Il concluait qu'au regard de la démocratie, la note générale attribuée au Kosovo a connu la plus forte baisse parmi les pays de la région européenne, en particulier s'agissant du processus électoral, de l'indépendance des médias, du cadre judiciaire et de la gouvernance démocratique nationale. Toujours pendant la période à l'examen, Europol a publié son rapport semestriel *Organized Crime Threat Assessment* (Évaluation de la menace posée par le crime organisé). Celui-ci identifie le Kosovo comme une importante plaque tournante européenne du crime organisé, et affirme que les groupes ethniques albanais restent les plus impliqués dans le trafic d'héroïne à destination et à l'intérieur de l'UE.

Sur le front économique, il convient de se pencher sur le rapport *Doing Business 2011*, publié il y a quelques mois conjointement par la Banque mondiale et la Société financière internationale. Il compare la réglementation des entreprises dans 183 pays du monde. Le Kosovo occupe la dernière place au classement général européen, tombant encore en dessous des résultats déjà lamentables enregistrés en 2010. En outre, le rapport du Secrétaire général indique que le Kosovo ne bénéficie plus du traitement commercial préférentiel octroyé par l'Union européenne, ce qui indique que les produits originaires de la province sont à nouveau soumis à des droits de douane par l'UE. Le rapport indique également que le 1er juin, le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé l'interruption de l'accord de confirmation de 18 mois avec le Kosovo parce qu'il a violé ses engagements budgétaires et fiscaux auprès du FMI. Pristina ne répond pas pour l'instant aux conditions nécessaires pour continuer de bénéficier des fonds du FMI. Selon le rapport, cela signifie qu'une quantité considérable des fonds de l'Union européenne et de la Banque mondiale ne se concrétiseront pas non plus, car ils sont liés à des garanties claires d'un cadre macroéconomique solide.

Dans le domaine politique, les tentatives d'assassinat de certains proches collaborateurs du soi-disant Premier Ministre Hashim Thaçi ont commencé à mettre au jour des relations étranges entre les personnalités publiques et les milieux du crime organisé. Grâce en partie au témoignage détaillé de Nazim Bllaca, assassin repenti et tortionnaire d'un service de sécurité quasi officiel contrôlé par Hashim Thaçi, des lieutenants comme Fahredin Gashi et Hysni Rama, ont pu être reconnus coupables de crimes de guerre, comme il est indiqué à l'annexe 1 du rapport.

En outre, un certain nombre de vidéos d'apparence authentique circulent publiquement, montrant M. Bllaca en train de négocier des contrats d'assassinats avec Azem Sylla, ancien commandant de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et actuellement chef adjoint du parti politique de M. Hashim Thaçi. Sur l'enregistrement, M. Bllaca accuse Hashim Thaçi d'être responsable de 450 assassinats d'opposants politiques et de témoins de crimes de guerre. M. Bllaca prétend avoir obtenu cette information de première main lorsqu'il travaillait dans l'unité spéciale des exécutions au sein du service de sécurité d'Hashim Thaçi. Il a dit qu'il agissait sous les ordres directs d'Azem Sylla, identifié par le Conseil de l'Europe comme une figure de poids du crime organisé au Kosovo, avec Fatmir Limaj. Limaj est un ancien ministre du cabinet de M. Hashim Thaçi et un haut

fonctionnaire de l'ALK, accusé de corruption et de crimes de guerre par EULEX.

Leader principal de l'opposition, ancien commandant de l'ALK et ancien Premier Ministre, Ramush Haradinaj est rejugé devant le Tribunal de La Haye. L'acte d'accusation allègue qu'Haradinaj a commis des crimes contre l'humanité et des violations des lois ou coutumes de guerre entre mars et septembre 1998. Il est accusé d'avoir participé directement à l'assassinat d'un certain nombre de personnes d'origine serbe, d'Albanais non membres de l'ALK et de civils roms pour pouvoir exercer un contrôle sur le territoire. Il est également accusé d'avoir par la suite participé à une campagne orchestrée de subornation de témoins.

Voici la troisième séance consécutive du Conseil où je fais référence aux graves allégations contenues dans un rapport extrêmement troublant publié il y a près de 10 mois – et approuvé à une très large majorité par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 25 janvier – intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo ». Je crois qu'il nous incombe la plus haute responsabilité de défendre ensemble la cause de la justice et de veiller à ce qu'elle soit rendue au moyen d'une vaste enquête indépendante responsable qui rende compte au monde entier.

Je crois que nous ne sommes pas en droit de demander moins, car dans tous les cas précédents de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans les Balkans, quel que soit le camp auquel appartiennent les responsables et indépendamment de leurs rôles politiques, le Conseil de sécurité a donné l'ordre d'enquêter. La Serbie salue le concours qu'apporte EULEX afin de mettre au jour ce qui s'est passé au Kosovo même. Mais le prélèvement et le trafic d'organes de civils serbes innocents ont eu lieu au-delà de ce territoire, les allégations pertinentes semblant porter sur divers États Membres en Europe, en Asie et en Afrique. Seul l'enlèvement s'est produit dans les limites de la province. Et comme nous le savons tous, EULEX ne peut pas opérer à pleine capacité en dehors du Kosovo.

Quelque importante que la contribution de ce qu'EULEX a qualifié d'Équipe spéciale soit finalement appelée à devenir, il est indéniable que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo n'a ni le mandat ni la compétence ratione temporis ni la compétence territoriale pour mener une enquête globale. Elle n'est pas en soi à même d'assurer la coopération de toutes les parties concernées. Seul un mécanisme créé par le Conseil de sécurité est en mesure de le faire.

Nous ne nous attendons pas à ce que le présent débat arrive aujourd'hui à une conclusion. Nous savons bien que des consultations se poursuivent, et nous apprécions les efforts visant à parvenir à un consensus au Conseil sur la façon de régler définitivement ces énormes différends. Nous continuerons toutefois à insister pour que cet organe prenne des mesures afin que toute la vérité sur ces crimes de guerre sans précédent soit mise au jour. Quoi qu'il advienne, la Serbie ne renoncera pas à son devoir de veiller à ce que la justice qu'elles méritent soit rendue aux familles des victimes.

L'unilatéralisme non provoqué de Pristina a encore creusé le désaccord abyssal qui sépare les parties prenantes. Les actions de Pristina ont été d'autant plus décevantes que nous croyions que le dialogue était de bonne foi et se déroulait dans un climat propice à des solutions de compromis pour toutes les questions en suspens.

Nous faisions des progrès. Ces derniers mois, des accords de principe avaient été conclus sur certains aspects des questions relatives à l'état civil et aux diplômes universitaires, ainsi que sur des éléments relatifs à la liberté de circulation, y compris pour les plaques minéralogiques des Serbes du Kosovo. Pourtant, lorsque Pristina a eu le sentiment de se heurter à un premier écueil, elle a réagi de manière unilatérale en ayant recours à la coercition et à la violence.

La Serbie a choisi de ne pas répondre de la même manière. Nous croyons que le dialogue est la seule façon de jeter des ponts par-dessus les divisions. Comme l'a dit une des autorités morales les plus respectée du XXe siècle, nous sommes liés les uns aux autres par la toile d'un même destin, pris dans un réseau de réciprocité dont nous ne pouvons nous échapper. Et ce qui touche les uns directement, a-t-il dit, touche tout autant les autres. C'est la vérité dans laquelle nous vivons.

Le moment est venu pour chacun d'entre nous de prendre une décision sur la voie à suivre. Notre cadre directeur peut être soit le recours à la force – le choix

du désespoir – soit le dialogue, le choix de l'espoir. Il faut forcément choisir.

L'unilatéralisme n'est pas compatible avec les efforts visant à trouver une solution mutuellement acceptable à la question du Kosovo. Chacun doit choisir la route à prendre. Il n'est pas possible de tergiverser. La Serbie réitère sa préférence marquée pour la paix et continuera à œuvrer sans relâche à sa réalisation, en dépit du terrible contretemps provoqué par l'unilatéralisme de Pristina. Dans les Balkans du XXI[e] siècle, l'emploi non sanctionné de la force ne devrait pas profiter à la partie qui y a recours, car cela reviendrait à l'encourager sur cette voie.

J'appelle le Conseil à s'engager à assurer que lors de notre prochaine réunion, les seuls changements apportés à la réalité sur le terrain seront le résultat d'un accord pris par les parties à dialoguer. La Serbie reste attachée au dialogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Jeremić pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Enver Hoxhaj.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Kosovo pour l'intérêt continu que vous manifestez à l'égard du Kosovo.

Depuis plus d'une décennie, le Conseil se réunit quatre fois par an pour suivre l'évolution de la situation au Kosovo. Avant cela, dans les années 90, le Kosovo faisait l'objet de débats au Conseil de sécurité – parfois, bien plus que quatre fois par an – en raison de la violence et des crimes commis par les anciens Gouvernements serbes. Il y a eu des sessions difficiles ici, où peu de progrès ont été signalés et où il n'y avait aucun espoir en vue d'une paix finale dans les Balkans.

Je suis heureux que ces trois dernières années, nous ayons fait des progrès considérables, et récemment, nous avons été en mesure de rapporter des nouvelles positives. La situation s'est stabilisée et les populations de la région s'intéressent désormais davantage aux problèmes de la transition économique et de l'intégration européenne qu'aux stigmates de l'ancien conflit.

L'ONU et le Conseil de sécurité ont également contribué à nos progrès. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Représentant spécial précédent du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour les années qu'il a consacrées au peuple du Kosovo. Nous souhaitons également la bienvenue au Kosovo à M. Farid Zarif, nouveau Représentant spécial par intérim. Sa longue expérience à l'ONU sera importante au moment où le Kosovo cherche à établir une nouvelle relation avec l'Organisation.

Notre intérêt stratégique national, c'est que le Kosovo devienne membre de l'Union européenne et de l'ONU. C'est la vision de la plupart des membres de toutes les communautés ethniques du Kosovo, et c'est la mission de notre gouvernement.

La séance du Conseil aujourd'hui est consacrée aux événements survenus au Kosovo pendant la période considérée. Ces derniers mois ont vu se dérouler des processus importants qui pourraient mettre fin au dernier grand problème que connaissent les Balkans. Ce problème, c'est la relation entre le Kosovo et la Serbie, deux des derniers États à émerger de la tragédie qu'ont été les guerres dans l'ex-Yougoslavie, commencées par Slobodan Milosevic et son régime.

Cette période a été faite de hauts et de bas. Premièrement, je suis heureux de signaler que la République du Kosovo a réalisé de véritables progrès dans tous les domaines du développement économique, social et politique. Mais en même temps, je dois exprimer ma vive préoccupation face à l'escalade des discours et des actes de violence qui émanent de Belgrade et de ses structures illégales dans le nord de la République du Kosovo. Belgrade finance, dirige et contrôle ces structures. Ce sont les plus grands défis auxquels le Kosovo est confronté à l'heure actuelle.

Du côté positif, j'informe le Conseil qu'aujourd'hui, le Kosovo est un État pluriethnique qui fonctionne, doté d'une société diverse et du paysage politique le plus stable des Balkans. Le nouveau Gouvernement formé après les élections l'année dernière sous la direction du Premier Ministre Hashim Thaçi a mis en œuvre son programme et est déterminé à continuer à améliorer la vie de ses citoyens.

La Présidente du Kosovo, M[me] Atifete Jahjaga, première femme Présidente dans les Balkans, a renforcé son rôle de chef d'État non partisan et s'est acquittée de ses fonctions avec distinction. Pendant ce temps, l'Assemblée de la République du Kosovo s'est concentrée sur la réforme de la Constitution et sur les lois électorales, reflet de l'accord entre les partis du

Gouvernement et de l'opposition. C'est là une autre preuve de la maturité politique du Kosovo.

Le bureau civil international, dirigé par M. Pieter Feith, qui supervise l'application du Plan Ahtisaari, est arrivé récemment à la conclusion que le Kosovo a presque complètement achevé le processus d'édification d'institutions démocratiques, transparentes et pluriethniques au service de tous les citoyens. La République du Kosovo a investi 150 millions d'euros ces trois dernières années pour mettre en œuvre le Plan Ahtisaari, en créant notamment de nouvelles municipalités et de nouveaux mécanismes de protection des minorités. Il en a résulté une réduction marquée des incidents interethniques, tandis que l'interaction entre l'État et les minorités a augmenté ces trois derniers mois.

L'économie a également bénéficié de la stabilité politique. En août, la mission du Fonds monétaire international au Kosovo a prédit une forte croissance du produit national brut de 6 % en 2011, tandis que l'investissement étranger direct atteindrait des niveaux « torrides ». Le Kosovo reste également le pays le moins endetté de la région. Nous avons continué à faire des investissements substantiels dans les infrastructures cet été, avec la nouvelle route vers la côte adriatique qui reliera également le Kosovo à l'Albanie et au Monténégro, ainsi qu'avec la Serbie.

Des progrès ont été constatés en matière d'état de droit. Ces progrès ont été dus à l'étroite coopération entre le Gouvernement de la République du Kosovo et EULEX. Nous sommes heureux que la Mission des Nations Unies au Kosovo ait souligné ce qui suit dans son dernier rapport:

> « La police du Kosovo a montré qu'elle était devenue plus professionnelle en conduisant avec succès un certain nombre d'opérations contre le trafic d'armes, la traite des êtres humains, la corruption et le blanchiment d'argent. » (*S/2011/514, par. 30*).

La perspective européenne a commencé rapidement à donner forme au discours politique en République du Kosovo. Le processus de libéralisation des visas et l'obtention de relations contractuelles avec l'Union européenne demeurent les premières priorités pour le Kosovo. La Commission européenne a noté des progrès sensibles vers la réalisation des deux conditions qu'elle a fixées au Kosovo pour un dialogue sur la libéralisation des visas: les processus de réadmission et de réintégration. L'une des principales conditions est une gestion intégrée des frontières; aussi le Gouvernement kosovar continuera-t-il à appliquer des politiques qui ouvriront les frontières de l'Union européenne aux visiteurs en provenance du Kosovo, mais non aux contrebandiers et aux criminels.

La République du Kosovo fait part de succès notables en politique étrangère également. Le Président, le Premier Ministre, le nouveau Vice-Premier Ministre, M. Behxhet Pacolli, ainsi que d'autres membres du Gouvernement et du Parlement ont effectué d'importantes visites et ont participé à des forums internationaux.

Depuis mon dernier rapport au Conseil, d'autres États ont reconnu l'indépendance du Kosovo. Ceci résulte de la nouvelle stratégie suivie par le Gouvernement kosovar. Je saisis cette occasion pour remercier les Gouvernements d'Andorre, de la République centrafricaine, du Niger, de la Guinée, du Bénin et de Sainte-Lucie d'avoir reconnu la République du Kosovo ces dernières semaines. Nous remercions aussi l'Organisation de la coopération islamique d'avoir ouvertement appelé tous ses États membres, en juillet à Astana, à reconnaître la République du Kosovo.

Je tiens à informer le Conseil que nous restons déterminés à intensifier l'interaction et la dialogue avec l'ensemble de la région. Le Kosovo a joué un rôle actif au Conseil de coopération régionale et à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA). Cela montre que le Kosovo est effectivement en train de devenir un nouveau membre responsable de la communauté internationale.

Notre attachement à la coopération régionale a incité le Gouvernement kosovar à conclure ses premiers accords avec la Serbie dans le cadre du dialogue permanent sur les questions techniques. Comme les membres du Conseil s'en souviennent, l'Assemblée générale a applaudi au fait que l'Union européenne facilitait le dialogue technique entre le Kosovo et la Serbie. Ce dialogue vise à améliorer la vie quotidienne de la population et la coopération régionale, ainsi qu'à préparer les deux pays à un avenir européen. La liberté de circulation des personnes et des marchandises et les relations commerciales ont fait l'objet de discussions au cours des cinq cycles du dialogue. Les deux gouvernements ont atteint leurs premiers accords en vertu desquels, pour la première

fois depuis 1999, le Gouvernement serbe a reconnu les cartes d'identité, les numéros d'immatriculation des véhicules et les diplômes délivrés par le Gouvernement kosovar.

Nous devions nous rencontrer encore une fois cet été, mais la délégation serbe a refusé de prendre part à la réunion prévue pour le mois de juillet. Nous avions espéré parvenir à un accord sur le problème économique le plus important qui ait préoccupé le Kosovo – le refus de la Serbie d'accepter les timbres douaniers du Kosovo. Tant les Nations Unies que l'Union européenne considèrent que ces timbres ne préjugent pas du statut. Il était prévu que le Kosovo importerait de Serbie en 2011 des marchandises d'une valeur de 500 millions d'euros, alors que la Serbie n'accepte absolument aucune marchandise en provenance du Kosovo. Plus important encore, la Serbie n'autorise pas le transit sur son territoire des marchandises kosovares à destination d'autres marchés européens. Cette situation dure depuis trois ans et demi. Au début de 2011, nous avons averti la République de Serbie qu'elle se rendait coupable d'une discrimination à l'encontre de nos industries et de nos exploitants agricoles, en direct violation des accords du CEFTA et de l'avis juridique de la MINUK.

La Serbie a accepté le principe que le Kosovo constituait un espace juridique unique en donnant son accord à la résolution 1244 (1999) en juillet 1999. Malheureusement, le Gouvernement serbe a commencé à orchestrer des bruits selon lesquels le Kosovo devrait être partagé, les communes du nord à majorité serbe étant rattachées à la Serbie. Aussi bien le Président Tadić que d'autres hauts représentants du Gouvernement ont fréquemment proposé la division du Kosovo sur une base ethnique.

Je tiens à souligner que de pareilles suggestions sont fort dangereuses parce qu'elles ouvrent la porte à des divisions basées sur l'appartenance ethnique dans tous les pays composant l'ex-Yougoslavie. Ceci nous a contraints, à notre grand regret, à prendre des mesures de réciprocité à l'encontre des marchandises serbes. Nous l'avons fait après trois années de difficultés économiques dues au blocus de nos exportations par la Serbie. Ceci nous a aussi contraints – sans aucun regret – à assumer le contrôle des passages à travers nos postes frontière du nord.

Permettez-moi d'être bien clair sur ce point. Nous avons envoyé les forces de la Police kosovare sur notre frontière nord avec l'intention ni de déranger la population, ni de l'attaquer; nous avons seulement voulu renforcer les mesures de réciprocité en matière commerciale après l'échec de toutes les tentatives de négociation. Ces mesures ont constitué un exercice légitime de l'autorité de la Police. Le droit de la Police kosovare d'intervenir dans le nord du Kosovo a été reconnu par la Serbie elle-même en 2002, au temps du Représentant spécial du Secrétaire général Michael Steiner. La Police kosovare est toujours intervenue dans le nord conformément à la résolution 1244 (1999), au Plan Ahtisaari et à la Constitution de la République du Kosovo.

Comme l'ont signalé de nombreux observateurs de la MINUK, d'EULEX et de la Force de paix au Kosovo (KFOR), la Police kosovare exécutait le 25 juillet une opération conforme à ses règles professionnelles. Les structures parallèles illégales et des membres du Gouvernement serbe ont mis en place des barrages routiers. Par malheur, des membres du Gouvernement serbe ont pénétré illégalement au Kosovo à plusieurs reprises pour y tenir des propos subversifs.

Ce qui s'est passé représente, à parler franchement, le plus grand défi lacé à la paix dans les Balkans en bien des années. Les structures serbes illégales ont fait usage d'explosifs, d'armes automatiques et de snipers pour tirer sur la Police kosovare, la police d'EULEX et la KFOR. Un officier de la Police kosovare a été tué par ces extrémistes et criminels, qui sont financés à la fois par Belgrade et les activités de contrebande. Je le répète: la Police kosovare n'a pas recouru à la violence. C'est le Gouvernement serbe qui a commis des actes de violence sur le territoire du Kosovo.

Grâce à la KFOR et à son commandant, M. Bühler, il a été mis fin à la violence. Celui-ci a réussi à faire aboutir un marché qui permettait l'exécution des mesures du Gouvernement kosovar. Nous rappelons que cet accord avec la KFOR assure plein contrôle des postes frontière, mais qu'en même temps les structures parallèles continuent à bloquer fréquemment les routes.

L'ONU, l'Union européenne, le CEFTA et même la Serbie ont tous reconnu antérieurement que le Kosovo constitue une zone douanière unique. Alors que la Serbie et le Kosovo peuvent être en désaccord sur le mode d'établissement de leurs rapports

bilatéraux, personne dans cette salle ne peut être en désaccord avec le fait que la Serbie n'a aucun droit à financer et appuyer des forces armées ou paramilitaires, des effectifs de sécurité ou de renseignement et autres institutions au Kosovo. Au cours des 12 dernières années, le Gouvernement serbe a investi plus de 6 milliards d'euros pour entretenir et contrôler ces structures illégales au Kosovo. Cela doit cesser, car cela représente une violation de la résolution 1244 (1999), du Plan Ahtisaari et du droit international. Quand ces forces servent à attaquer la Police kosovare, la police d'EULEX et les forces de la KFOR, un grave assaut est commis contre l'ensemble du dispositif de sécurité établi dans les Balkans en 1999.

Certains des plus sérieux problèmes signalés dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui résultent de ce que la Serbie non seulement persiste à appuyer les structures criminelles en place au Kosovo, mais aussi interdit activement l'intégration des Serbes du Kosovo.

Sur la base du Plan Ahtisaari les Serbes du Kosovo bénéficient d'un traitement préférentiel sur de nombreux points, d'une position privilégiée et d'autonomie dans certains secteurs. Leur intégration à travers le pays est un fait acquis et représente un grand succès. Aujourd'hui, la majorité des Serbes vivant au Kosovo sont intégrés aux niveaux central et local. Cela montre que la démocratie multiethnique du Kosovo sait répondre aux besoins des citoyens. La participation de la minorité serbe au Gouvernement est solide et authentique. Un Vice-Premier Ministre, trois Ministres, trois vice-ministres et 12 membres du Parlement représentent les intérêts de la minorité serbe dans les institutions kosovares.

Le Kosovo a prouvé qu'il peut servir les minorités. Les nouvelles communes, comme Graçanicë, Novobërdë, Ranillug, Partesh et Shtërpcë, ont réussi à devenir pleinement fonctionnelles. Cela montre que la population serbe locale est pleinement impliquée et jouit d'avantages économiques. Ce résultat est dû au ferme engagement de figures politiques serbes au niveau local, sous l'impulsion du Vice-Premier Ministre Slobodan Petrović.

D'un autre côté, Zubin Potok, Leposavić et la partie nord de Mitrovica n'ont jamais connu d'élections libres. C'est le seul coin d'Europe où des structures criminelles font de la population locale l'otage de buts extrémistes. Il faut que cela change. Cette situation a pris naissance dans une zone qui échappe à l'application du droit kosovar et se trouve sous le contrôle de structures serbes illégales. Elle est devenue une enclave hors-la-loi, où des criminels de toute origine ethnique peuvent prospérer et où aucun citoyen ne peut compter sur la protection de la loi. Elle est un paradis des contrebandiers dans tous les secteurs de l'économie, où criminels et contrebandiers font fortune tandis que les gens ordinaires ont des conditions de vie lamentables.

Nous appelons le Conseil de sécurité à ne pas tolérer les efforts tendant à remettre en cause l'ordre légal instauré après l'adoption de la résolution 1244 (1999). Le Gouvernement kosovar est déterminé à faire en sorte que l'état de droit soit respecté sur la totalité du territoire. Nous ne recourrons pas à la force, et nous n'avons pas besoin de le faire; mais nous userons de toute notre détermination.

Permettez-moi ici de souligner que le Kosovo est et continuera d'être une nation libre pour tous les Kosovars, qu'ils soient d'ethnie albanaise, rom, turque, bosniaque, croate, monténégrine ou autre. Nous ne voulons imposer dans le nord aucun autre ordre que l'état de droit. Si les représentants politiques serbes veulent tirer le plus grand parti possible des très larges droits politiques que leur reconnaît le Plan Ahtisaari, c'est leur affaire. Mais il faut au moins leur laisser la liberté de choisir, et le Plan Ahtisaari est le meilleur cadre à cet égard. Nous continuerons de soutenir la police du Kosovo, la KFOR et EULEX aux fins de garantir que le Kosovo progresse davantage vers l'état de droit.

Comme nous l'avons dit maintes fois, Pristina est la partie la plus intéressée à tirer pleinement au clair les allégations de Dick Marty. Nous sommes heureux que l'Équipe d'enquête soit maintenant en place et nous nous félicitons de la nomination de M. John Clint Williamson à la fonction de procureur en chef auprès de l'Équipe de travail spéciale d'EULEX. Permettez-moi d'affirmer que le Gouvernement kosovar coopérera avec EULEX en qualité d'arbitre indépendant en cette affaire. Comme je l'ai noté dans mon intervention, le Kosovo est un pays de droit, attaché à rendre justice aux victimes et à punir les criminels.

J'ai essayé d'être aussi bref que possible. J'aurais voulu l'être davantage. Le monde est peuplé de besoins urgents, et d'autres pays requièrent l'attention

immédiate du Conseil. Le Kosovo affronte de grands défis, mais ils offrent aussi une immense opportunité. Maintenant que la question du statut est derrière nous, on peut voir que le dialogue entre les deux pays est susceptible d'engendrer la bonne volonté et de produire de bonnes solutions.

Nous sommes heureux de voir se dessiner un effort international cohérent pour échapper à la situation antérieure de conflit gelé et au statu quo. Je le répète, le statu quo, le conflit gelé et la partition ne sont nullement acceptables. On ne saurait revenir à la situation qui existait avant le 25 juillet.

Après 12 ans, la Serbie doit dissoudre les structures parallèles et devrait commencer à accepter d'avoir une nouvelle nation indépendante comme voisine et partenaire. Le Gouvernement kosovar redoublera d'efforts pour assurer une représentation démocratique dans l'ensemble du Kosovo, à partir du niveau des communes et de la politique locale. Nos institutions sont ouvertes à tous ceux qui cherchent à amener un changement politique par des moyens institutionnels, notamment aux représentants politiques des Serbes du nord du Kosovo.

J'espère que le Conseil de sécurité reconnaîtra les progrès accomplis dans les Balkans et appuiera les deux parties engagées dans un dialogue. Cela confirmera les principes fondamentaux de rejet de la violence et de respect pour l'état de droit sur la totalité du territoire de la République du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hoxhaj de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, permettez-moi d'accueillir chaleureusement et de remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, pour son exposé et son rapport détaillé sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je tiens aussi à applaudir aux analyses fort intéressantes et pénétrantes présentées par les Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo, M. Vuk Jeremić et M. Enver Hoxhaj.

À nos yeux, il est très important de noter que la crise politique au Kosovo a été surmontée et que les autorités gouvernementales ont maintenant l'opportunité de se concentrer sur la mise en place et le renforcement des institutions.

Les rencontres entre les représentants de Pristina et Belgrade, sur lesquelles nous avons reçu des informations des deux ministres, sont de haute importance. Elles tiennent une place éminente dans les processus de dialogue et dans la désignation de domaines spécifiques, comme l'état-civil, la liberté de circulation, la réglementation des diplômes universitaires, la circulation des marchandises et tous les problèmes inscrits à l'ordre du jour.

Malheureusement, les violents incidents survenus en juillet menacent le dialogue constructif et la bonne volonté qui préparent les voies d'une compréhension pacifique. Nous entendons renouveler notre appel à ne pas tolérer de tels agissements et éruptions de violence et nous exhortons les autorités à faire tout le possible pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

Nous tenons à insister sur la coopération et le suivi que la MINUK est en train d'établir au niveau technique avec les Ministères kosovars de la justice et de l'intérieur et avec le Ministère serbe de la justice. Nous apprécions leurs efforts pour faciliter le dialogue entre les autorités serbes et les États qui n'ont pas reconnu le Kosovo et, d'autre part, le Ministère de la justice. Nous regrettons que la question d'une aide juridique mutuelle entre les Ministères kosovar et serbe de la justice reste dans l'impasse.

Nous sommes gravement préoccupés de constater que des enquêtes incomplètes, la mise en œuvre insuffisante des mesures de protection, le manque de coopération entre la police et les procureurs, enfin l'absence de poursuites contre les délinquants favorisent l'impunité. Sans un message fort des mécanismes chargés d'appliquer la loi que la violence ne sera pas tolérée, les malfaiteurs continueront leurs actes de violence, sachant qu'ils échapperont au châtiment ou s'estimant certains d'y échapper.

Nous prenons note des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/514), car elles aideront à consolider le dialogue entre Belgrade et Pristina. Les problèmes délicats concernant le nord du Kosovo ne peuvent être résolus que par des moyens pacifiques, à partir de consultations avec toutes les communautés sur le terrain, et non par des actions unilatérales. Un travail conjoint doit être entrepris pour empêcher que la situation ne se détériore davantage et nous demandons

énergiquement que les explosions de violence et les tensions dans le nord du Kosovo cessent. Les actions unilatérales violentes sont inacceptables parce qu'elles ne font que perturber le dialogue pacifique et la recherche de solutions durables.

Nous nous félicitons que les autorités du Kosovo aient confirmé leur volonté de coopérer dans l'enquête sur le trafic d'organes menée par le Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty. Nous appelons la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo a consacré toute son énergie à cette enquête qui lui a été confiée par le truchement de l'Equipe spéciale mise en place à cette fin. La nomination prochaine d'un nouveau procureur nous semble un pas dans la bonne direction et nous l'invitons à faire en sorte que l'enquête progresse réellement, sans quoi, il faudra trouver une autre solution.

Enfin, il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à s'entendre sur un projet de déclaration présidentielle sur une situation aussi importante que celle dont débat aujourd'hui le Conseil.

M. Briens (France) : Je remercie M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et M. Enver Hoxhaj, Ministre kosovar des affaires étrangères, d'être parmi nous aujourd'hui. Je salue également le Représentant spécial du Secrétaire général *ad interim*, M. Farid Zarif, et remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2011/514).

Je soulignerai trois points. Le nord du Kosovo a connu des tensions et des violences il y a quelques semaines et ce Conseil s'est réuni en urgence à cette occasion. Les tensions sont retombées à ce stade, mais ces incidents rappellent que la communauté internationale doit rester très vigilante. Ils rappellent également à quel point le dialogue entre les parties est important. Je tiens à saluer à cet égard l'action de la KFOR et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui a permis de ramener le calme et de reprendre la circulation des personnes aux postes frontières sensibles entre le Kosovo et la Serbie. Les actions intempestives et non concertées doivent être proscrites, alors qu'un dialogue est en cours pour trouver des solutions aux sujets d'intérêt commun. De même n'y a-t-il aucune place pour les actions violentes. Elles doivent être fermement condamnées par les autorités politiques de part et d'autre et celles-ci doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le calme.

Le dialogue entre la Serbie et le Kosovo, engagé sous les auspices de l'Union européenne, a déjà apporté des résultats qui doivent désormais être mis en œuvre. La prochaine réunion a lieu dans quelques jours. Nous soutenons ce processus et nous appelons la Serbie et le Kosovo à s'y réengager de manière constructive. Nous souhaitons que ces discussions, outre les bénéfices quotidiens qu'elles doivent apporter aux populations, renforcent la confiance entre les parties et contribuent à la perspective européenne des deux pays. Il leur appartient de faire preuve d'esprit de compromis et de créativité.

Ce dialogue nécessite une confiance réciproque, qui doit se renforcer peu à peu. À cet égard, nous saluons la mise en place par la Mission européenne d'une équipe de magistrats et d'enquêteurs spécialement chargée d'enquêter sur les allégations de trafics d'organes contenues dans le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe rendu public fin 2010. Cette équipe spéciale s'appuiera sur le travail important déjà réalisé par EULEX dans le cadre d'une enquête préliminaire qui avait été engagée dès le 27 janvier dernier. La disposition des autorités kosovares, serbes et albanaises à coopérer pleinement avec EULEX mérite d'être soulignée. Nous appelons tous les États concernés à poursuivre leur coopération avec la Mission EULEX. Cette enquête doit pouvoir se poursuivre sereinement, sans être instrumentalisée dans le cadre du dialogue.

La présence internationale continue de jouer un rôle stabilisateur. L'Union européenne, l'Organisation des Nations unies et l'OTAN mettent en œuvre leur mandat respectif pour faire progresser le Kosovo vers la stabilité durable et la mise en place d'un État de droit solide. La France rend hommage à l'action de Lamberto Zannier à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pendant près de trois ans.

La Mission européenne EULEX joue un rôle crucial pour aider les autorités kosovares à lutter contre la corruption et la criminalité organisée, même s'il revient au gouvernement de mettre en place des politiques adaptées. L'Union européenne prépare par ailleurs un renforcement de sa présence par le biais d'un représentant unique, à la fois Représentant spécial de l'UE et Chef du Bureau de l'UE au Kosovo, qui devrait prendre ses fonctions très prochainement.

La France se tient aux côtés du Kosovo, comme de tous les États de la région, pour l'aider à se rapprocher des standards européens et avancer ainsi vers l'Union européenne.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux collègues qui m'ont précédé pour remercier M. Zarif de son exposé très complet. Je saisis également cette occasion pour remercier l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de l'important travail qu'il a accompli ces dernières années.

Comme le souligne le récent rapport du Secrétaire général (S/2011/514), dans l'ensemble la situation de la sécurité au Kosovo est demeurée relativement calme. Nous accueillons avec satisfaction le recul du nombre de crimes graves. Toutefois nous déplorons l'augmentation du nombre d'incidents mineurs visant les communautés minoritaires. Nous ne devons pas fermer les yeux sur les problèmes actuels, notamment la généralisation de la criminalité organisée. Nous demandons également à toutes les autorités de prendre les mesures les plus fermes possibles pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'incidents visant le personnel international.

Pendant les toutes dernières consultations qu'il a tenues sur le Kosovo à la fin du mois de juillet, le Conseil a débattu du récent incident survenu dans le nord. Cet incident a montré clairement que les questions relatives au nord doivent être un élément central du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous l'égide de l'Union européenne. Nous continuons de penser que l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kosovo ne sont pas négociables.

Pour l'heure, la situation dans le nord reste dans l'ensemble relativement calme. Nous invitons toutes les parties à continuer de respecter et de mettre en œuvre la solution intérimaire négociée par le commandant de la Force de paix au Kosovo. Toutes les parties concernées doivent coopérer pleinement avec les différentes présences internationales, notamment l'Union européenne et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Pour que la situation en matière de sécurité s'améliore et pour atténuer les tensions dans le nord du Kosovo, il faut mettre l'accent sur des solutions concrètes aux problèmes en suspens. Nous exhortons toutes les parties à axer leurs efforts sur le règlement des problèmes de fond dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Les pourparlers entre Belgrade et Pristina doivent être menés avec pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux problèmes concrets afin d'améliorer la vie quotidienne de la population vivant en Serbie, au Kosovo et dans la région. Ce dialogue, urgent, est le seul moyen de régler les questions actuellement en négociation, notamment celles relatives aux douanes et au commerce.

Il est fondamental que les deux parties respectent pleinement leur engagement à faciliter la liberté de mouvement, à préserver le patrimoine culturel et religieux, à mettre en œuvre le principe de la reconnaissance réciproque des universités et des diplômes. Nous accueillons également avec grande satisfaction les avancées enregistrées en matière d'état de droit. L'Allemagne estime que la reprise des sessions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues est un élément positif qui mérite notre appui. Il est en effet déterminant pour la reconstruction.

En outre, nous nous félicitons des progrès réalisés ces derniers mois par EULEX dans son enquête de fond sur les crimes ignominieux commis contre des ressortissants serbes pendant et après le conflit armé au Kosovo. L'Équipe spéciale a pu être constituée et nous sommes certains qu'elle s'acquittera pleinement de la tâche qui lui a été confiée. Nous saluons la nomination de John Clint Williamson, expert juridique chevronné et ancien procureur au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, au poste de procureur principal de l'Équipe spéciale d'investigation. L'engagement sans réserve exprimé par les autorités kosovares à coopérer avec EULEX montre clairement que les allégations formulées peuvent faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Le Kosovo a également fait des progrès notables pendant la période considérée. Après avoir réussi à résoudre toute une série de crises politiques dans le cadre constitutionnel, le Président, le Gouvernement et le Parlement du Kosovo ont repris leur travail afin de continuer de garantir la stabilité politique et de relever les défis socioéconomiques auxquels est actuellement confronté le pays.

Nous nous félicitons donc de ce que le nombre de pays ayant reconnu le Kosovo en tant qu'État indépendant a encore augmenté pour atteindre ce mois-ci le seuil des 80 États. Cela signifie clairement que la région a retrouvé la stabilité et que la communauté

internationale apporte son soutien à l'évolution de la situation au Kosovo. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître la République du Kosovo en tant que contribution à la paix et à la stabilité dans les Balkans occidentaux.

Je voudrais terminer en soulignant que l'Allemagne continuera de prêter une grande attention à ce qui se passe au Kosovo. Comme l'a souligné la Chancelière Angela Merkel lors de sa récente visite en Serbie et au Kosovo, l'Allemagne ne cessera de défendre l'avenir européen commun que partagent ces deux pays. Notre objectif est de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région, et ce dans une perspective européenne claire.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de Bosnie-Herzégovine, je tiens à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport exhaustif (S/2011/514). Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, et le remercions de son exposé sur les faits survenus récemment. Notre délégation continuera d'appuyer pleinement l'action du Représentant spécial et du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous saluons la participation à la présente séance de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que celle de M. Enver Hoxhaj.

La Bosnie-Herzégovine salue de nouveau les efforts déployés par la MINUK pour remplir son mandat, notamment son soutien au processus de réconciliation, sa facilitation du dialogue constructif et de la coopération régionale et l'importance qu'elle accorde à la médiation entre les communautés, ainsi que son soutien aux communautés minoritaires.

Nous demeurons convaincus qu'un dialogue soutenu est indispensable pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable de tous les problèmes en suspens au Kosovo. Il importe que la situation positive – à savoir le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, conformément à la résolution 64/298 de l'Assemblée générale – se poursuive en vue de déboucher sur des résultats concrets et des solutions aux questions en discussion.

À cet égard, nous nous félicitons des accords sur la liberté de circulation, l'état civil et la reconnaissance des diplômes scolaires et universitaires. Par ailleurs, afin de régler les problèmes de longue date qui influent sur les activités quotidiennes de la population locale, il est essentiel que les deux parties restent attachées à l'application des accords susmentionnés et poursuivent le dialogue sur les questions en suspens.

En ce qui concerne l'état de droit, nous réitérons notre appui aux activités de la MINUK et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), opérant dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également favorables à la pratique actuelle de coopération et de coordination entre la MINUK, EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN – cette dernière assurant une présence par le biais de la Force de paix au Kosovo – et nous espérons que cette pratique se poursuivra.

La position bien connue de la Bosnie-Herzégovine est que l'état de droit est essentiel à la stabilité et au progrès dans les Balkans. À cet égard, nous tenons à réaffirmer nos préoccupations au sujet des allégations contenues dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty, sur le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo.

Il ne fait aucun doute qu'il est nécessaire de mener une enquête approfondie, impartiale et indépendante sur ces allégations graves, avec un bon programme de protection des témoins et la coopération sans faille de tous les acteurs concernés. Nous saluons la récente création de l'Équipe spéciale d'EULEX, qui sera composée de procureurs internationaux et de plusieurs enquêteurs internationaux spécialisés dans les enquêtes sur les crimes de guerre. Nous demandons à EULEX de commencer immédiatement à mener ces enquêtes. Nous nous réjouissons en outre que la MINUK soit disposée à coopérer pleinement avec toutes les enquêtes éventuelles.

Nous avons pris note que la situation en matière de sécurité au Kosovo pendant la période considérée est restée relativement calme, bien que des tensions demeurent, principalement dans le nord du Kosovo, où la situation continue d'être sensible et politiquement délicate, comme l'affirme le Secrétaire général dans son rapport. Cependant, les incidents les plus récents –

qui n'étaient pas couverts par le rapport – demeurent une source de préoccupation pour notre délégation. À la lumière de ces faits, nous voulons appeler les parties à rester calmes et à agir de manière responsable, afin que la paix prévale.

Dans le cadre de l'amélioration du dialogue entre les communautés et de la confiance entre les parties, nous croyons au rôle crucial de la MINUK et saluons les efforts qu'elle réalise pour apaiser les tensions, attirer l'attention sur les besoins courants et créer les conditions propices à des retours durables. Pendant la période à l'examen, la MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont facilité plusieurs visites sur place et visites d'information, qui ont permis aux personnes déplacées de voir leurs biens et de procéder à des évaluations de visu des conditions dans la communauté d'accueil. Le nombre de retours volontaires reste faible, malgré les efforts déployés par les autorités locales et centrales et par la communauté internationale, en raison des difficultés socioéconomiques associées à la réinsertion des rapatriés.

Pour finir, nous tenons à rappeler notre position de longue date, à savoir que la stabilité et la sécurité au Kosovo sont vitales pour parvenir à une paix et une prospérité durables dans notre région. Nous considérons que la communauté internationale doit continuer à jouer un rôle important pour appuyer les aspirations des pays de la région à s'intégrer dans les structures européenne et euro-atlantiques.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine rend hommage à la MINUK, qui opère en vertu de la résolution 1244 (1999), et à son rôle dans le maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo.

M. Messone (Gabon) : Ma délégation vient de suivre avec attention la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2011/514) sur la question à l'examen, et nous tenons à remercier le Secrétaire général pour ce rapport. Nous voulons également remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général au Kosovo. Nous tenons à saisir cette occasion pour remercier et féliciter M. Lamberto Zannier de l'excellent travail qu'il a accompli lors de son mandat.

Comme les autres délégations, nous saluons la présence de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Enver Hoxhaj.

De l'examen de la situation au Kosovo, nous notons un déroulé de quelques points positifs mû par un dialogue politique entretenu entre Belgrade et Pristina au cours de la période couverte par le rapport, et une situation sécuritaire relativement calme mais fragile, avec une augmentation des tensions vers la fin de cette période.

Ma délégation voudrait, avant de développer son propos, rappeler les points suivants. Le Gabon souligne la nécessité de respecter le droit international. Le Gabon privilégie le dialogue et les négociations entre les parties pour parvenir à une solution durable. Enfin, le Gabon souhaite, dans ce contexte, que les parties s'abstiennent d'actions unilatérales qui s'écartent du cadre des négociations auxquelles elles se sont engagées et qui pourraient créer des tensions. Dans ce sens, nous condamnons tous les actes unilatéraux violents auxquels se livrerait l'une ou l'autre des parties.

C'est fort de ces quelques éléments que mon pays continue d'appuyer les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de Sécurité, et de saluer sa coopération sur le terrain, notamment avec la Mission État de droit menée par l'Union Européenne (EULEX), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) en vue de capitaliser les efforts au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous saluons donc les premières avancées politiques au Kosovo marquées par la conclusion des accords dans les domaines de la liberté de circulation, de l'état civil et des diplômes universitaires, et encourageons les parties à s'engager pleinement dans leur mise en œuvre.

Nous nous félicitons également de la reprise des sessions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, qui avaient été interrompues i1 y a un an à cause des événements politiques internes au Kosovo. II s'agit là d'une question humanitaire cruciale pour la réconciliation au Kosovo et dans la région.

Comme les autres délégations, nous saluons bien sûr la mise en place de l'Équipe d'enquête sur les personnes disparues et sur le trafic des organes et nous souhaitons que cette équipe mène ses enquêtes de manière transparente et indépendante.

La reprise des négociations directes entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, entamée en mars dernier à Bruxelles sur des questions qui touchent à la vie quotidienne des communautés vivant au Kosovo et sur des sujets techniques liés et la paix et à la stabilité dans les Balkans, vient de marquer une pause, hélas, suite au regain des tensions que nous venons d'observer récemment au nord du Kosovo. Il faut que ce dialogue reprenne, et la question du Nord-Kosovo est bien sûr une priorité de ces discussions.

Lors de sa dernière intervention au Conseil sur le sujet, ma délégation a, comme les autres, regretté cette nouvelle escalade des tensions et voudrait de nouveau appeler toutes les parties à s'abstenir de provocations qui pourraient contribuer à aggraver les tensions, et à adopter une attitude mesurée et constructive à même de créer un environnement propice au dialogue. L'impact du prisme croisé d'un embargo commercial sur des produits en provenance de chaque région frontalière en conflit est contreproductif et donne au contraire des signaux à même de faire reculer le processus de négociations.

Pour terminer, dans le règlement pacifique de la question du Kosovo, 1e Gabon exhorte toutes les parties au calme et à la poursuite, de bonne foi, du dialogue direct sans lequel les problèmes d'intérêt commun risquent de ne pas trouver de solutions.

Enfin, ma délégation formule ainsi le vœu de voir ces pourparlers se renouer sous les auspices de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, et atteindre leur optimalité lors des prochaines sessions d'entretiens reportées en septembre.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Zarif pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2011/514) sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, dont nous partageons ses vues. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M. Enver Hoxhaj.

La position de la Russie – sa non-reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo – n'a pas changé. Nous appuyons l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie. La résolution 1244 (1999) garde toute sa validité et son caractère contraignant pour ce qui est de toutes les approches juridiques internationales visant à trouver un règlement à la question du Kosovo et à assurer la sécurité dans la région. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit continuer à assumer un rôle de chef de file pour résoudre les tensions qui existent au Kosovo.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la rapidité avec laquelle la situation se détériore dans le nord du Kosovo. Les actes de provocations des autorités du Kosovo – notamment la saisie par la force le 25 juillet des points de passage frontaliers de Brnjak et de Jarinje à la frontière serbe – déstabilisent une situation déjà fragile et ne font qu'exacerber les tensions. Nous pensons, comme M. Jeremić, que la situation dans le nord du Kosovo doit revenir au statut d'avant le 25 juillet, sinon cela reviendrait à récompenser le recours unilatéral à la force. La présence internationale, en particulier la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), doit intensifier ses efforts afin de mettre un frein à ces ambitions si dangereuses et si destructrices.

La question soulevée par M. Jeremić à propos des événements du 25 juillet mérite une réponse. Nous considérons que l'utilisation d'hélicoptères de la KFOR en juillet pour transférer des policiers du Kosovo constitue une violation flagrante de la neutralité de la Force au Kosovo. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par la déclaration assimilant les points de passage frontaliers de Brnjak et de Jarinje à des zones militaires protégées où la KFOR a été autorisée à recourir à la force. Nous demandons au commandant de la Force de faire preuve de responsabilité et de s'abstenir de prendre des mesures extrêmes favorables à une des parties. La Mission des Nations Unies doit rester en contact étroit avec la KFOR et veiller au plein respect de la résolution 1244 (1999).

À notre avis, il faut trouver un compromis au plan temporaire de contrôle des frontières administratives dans le nord de la région serbe autonome du Kosovo. Cet accord doit refléter les intérêts des personnes concernées, en l'occurrence les habitants de la région.

Nous avons quelques observations à faire sur la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. Il y a eu des cas flagrants où la Mission a laissé les mains libres aux autorités de Pristina, ce qui

est contraire à son statut de neutralité et nuit à son autorité. EULEX doit respecter rigoureusement la résolution 1244 (1999), qui impose une attitude de neutralité, dans l'intérêt des deux parties et sous la direction de la MINUK. Il ne s'agit pas simplement de ce que nous souhaitons; c'est que le Secrétaire général a décrit en 2008 comme étant l'une des conditions du déploiement d'EULEX dans la région, ce qui a été approuvé par tous les membres du Conseil.

Une solution durable à la situation du Kosovo n'est possible que par le biais de négociations entre les deux parties sur la base des dispositions de la résolution 1244 (1999). Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la MINUK doit assumer un rôle important dans le dialogue entre Belgrade et Pristina.

En réalité, et avec tout le respect dû à M. Zarif, nous ne pouvons nous empêcher de noter une véritable absence de leadership de la part de la MINUK. Les autres présences internationales ne font aucun cas de la Mission, et cette dernière a été incapable de réagir face aux derniers événements survenus dans la région septentrionale. Le moment est venu de nommer à la tête de la MINUK un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo. Nous ne comprenons pas pourquoi le Secrétariat tarde à régler cette question cruciale. Il faut agir sans plus tarder.

De plus, le Secrétariat a dit qu'une réduction du financement de la MINUK ne nuirait pas aux activités de la Mission, mais aujourd'hui, au vu de la présentation faite par M. Zarif, il est clair que ce n'est pas le cas. Cette situation doit être rectifiée.

Nous réclamons une enquête complète et objective sur les crimes commis au Kosovo, y compris le trafic illégal d'organes humains mis au jour dans le rapport de L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe préparé par M. Dick Marty. Nous croyons que la mise en place par EULEX d'un groupe spécial chargé d'ouvrir une enquête a été inutilement retardée. La nomination à sa tête d'un expert américain souligne encore une fois qu'il importe que ce type d'enquête soit international. Dans cette même veine, nous réitérons notre appui à la proposition faite par la Serbie que le Conseil de sécurité crée un mécanisme d'enquête international extraordinaire qui devra faire rapport au Conseil lui-même. Cela garantirait sa fiabilité et son impartialité politique.

Nous appelons l'attention sur l'inadmissibilité de la participation des dirigeants du Kosovo – en dehors du format de la MINUK – aux forums internationaux, dont l'ONU et ses institutions spécialisées. Nous n'acceptons pas les tentatives visant à légitimer le Kosovo en en faisant un membre de structures internationales.

S'agissant du retour au Kosovo des personnes déplacées, la situation reste insatisfaisante. Malheureusement, on continue d'ignorer les cas nombreux où des Serbes du Kosovo sont contraints de vendre leurs biens et de quitter la région, preuve de l'absence d'une croissance de la tolérance interethnique au Kosovo. Au contraire, la tendance est plutôt à la régression. Les territoires d'importantes enclaves serbes ne cessent de rétrécir et finiront par disparaître.

L'une des grandes réalisations du Conseil au Kosovo tient au fait qu'après 1999, nous avons réussi à empêcher un bain de sang généralisé dans la région. Ceci a été en grande partie possible grâce à une compréhension commune de l'inadmissibilité du recours à la force pour régler des différends. Les événements tragiques survenus dans le nord du Kosovo à la fin du mois de juillet ont clairement démontré que la situation dans la région est loin d'être stable et continue d'être explosive.

Dans ces conditions, la délégation russe a proposé aux membres du Conseil un projet de déclaration présidentielle visant à envoyer à toutes les parties un message clair et sans équivoque leur demandant de s'abstenir de toute action unilatérale et du recours à la force, et de passer par le dialogue pour surmonter leurs divergences d'opinion. Tenant compte des divergences de vues notoires qui existent au Conseil sur la question du Kosovo, nous avons élaboré un document parfaitement équilibré. Néanmoins, cinq membres du Conseil se montrant récalcitrants, ce projet a été bloqué. Nous le regrettons et le déplorons.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Je souhaite la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, et au Ministre kosovare des affaires étrangères, M. Enver Hoxhaj, et les remercie de leurs déclarations. Je tiens aussi à remercier M. Lamberto Zannier pour le travail qu'il a

accompli au Kosovo et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

J'axerai mes propos sur des points spécifiques. Le premier concerne le dialogue entre Belgrade et Pristina, qui a déjà permis d'obtenir des résultats significatifs pour ce qui est de la liberté de circulation, du registre d'état civil et des diplômes universitaires. Le dialogue reste le meilleur moyen de trouver aux questions en suspens une solution qui soit acceptée par toutes les parties.

Sous les auspices de l'Union européenne, qui les y a incitées, les parties sont assises à la même table pour débattre de questions ayant un impact sur la vie quotidienne des peuples de Serbie et du Kosovo. Ce processus ne peut avancer que si les deux parties y prennent part de bonne foi et font preuve de bonne volonté et d'un esprit de compromis. Je pense que nous accuserions un sérieux revers si ce processus devait s'arrêter parce que tout espoir de parvenir à un règlement accepté par toutes les parties serait perdu. Pour que des progrès soient envisageables et que le processus de négociation avance concrètement, les deux parties doivent faire des concessions. Je reviendrai plus en détail sur ce point.

Je voudrais maintenant aborder certaines des questions mentionnées dans le rapport de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Les efforts soutenus déployés par EULEX pour faire respecter l'état de droit et la loi au Kosovo doivent être dûment reconnus. Une grande partie du rapport sur les activités d'EULEX reste consacrée aux affaires très médiatisées. Je souhaite revenir à nouveau sur l'enquête relative aux allégations de trafic illicite d'organes humains qui pourraient constituer des crimes de guerre au Kosovo, avec des implications dans d'autres pays.

De nombreux effectifs et ressources supplémentaires ont été affectés à l'Equipe spéciale d'EULEX pour enquêter sur les allégations faites dans le rapport du sénateur Dick Marty. Les préparatifs de l'enquête en sont maintenant à un stade très avancé. Nous nous félicitons que la Mission ait pu établir la compétence pour certains crimes commis au-delà des frontières du Kosovo. Il s'agit d'un pas important dans les efforts visant à faire toute la lumière sur ces allégations, ce qui doit être notre objectif final. Il est important que le Conseil soit tenu informé de l'avancement des enquêtes menées par EULEX sur les allégations du sénateur.

La situation actuelle au Kosovo donne largement la possibilité de tenter de changer les conditions sur le terrain, en espérant qu'elles durent. Des actions ou initiatives unilatérales de l'une ou l'autre partie sont inacceptables. C'est à nous qu'il revient de nous assurer que rien ne sera obtenu par des moyens autres que diplomatiques – même si la voie diplomatique peut sembler étroite et sinueuse.

Dans ce contexte, les activités des forces et organes internationaux et le renforcement de leurs capacités doivent être bien accueillis. À cet égard, je tiens à saluer les compétences opérationnelles et tactiques démontrées par la KFOR durant la période à l'examen.

EULEX joue maintenant un rôle essentiel pour plusieurs aspects essentiels d'un retour à une vie normale au Kosovo. Nous saluons l'action de la KFOR et son dévouement à cette mission difficile. Nous nous félicitons du net recul du nombre de crimes violents décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/514) ainsi que du plus grand professionnalisme de la police du Kovoso.

Nous sommes cependant préoccupés par la hausse importante des actes criminels dirigés contre les communautés minoritaires au cours des trois derniers mois. Garantir la sécurité physique des minorités est un des éléments essentiels de toute organisation étatique moderne. Il importe également de lutter contre la violence domestique – un phénomène social que les services de police ne doivent pas laisser impuni ni tolérer.

Les parties doivent absolument poursuivre et intensifier, de bonne foi et de manière transparente, leurs efforts diplomatiques. Cela est non seulement possible, mais impératif. Nous leur apportons tout notre appui dans cette entreprise.

Je pense que nous devons faire confiance au professionnalisme et à la détermination de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, ainsi que de la KFOR, d'EULEX et d'autres partenaires internationaux présents sur le terrain, à continuer d'exécuter leurs mandats, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Mes derniers mots seront des mots de remerciement et d'encouragement pour leur travail.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Farid Zarif de son exposé d'aujourd'hui. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions de Représentant spécial par intérim du Secrétaire général. Je remercie également son prédécesseur, M. Lamberto Zannier, pour l'action efficace qu'il a menée en tant que Représentant spécial.

Je souhaite la bienvenue aujourd'hui à M. Enver Hoxhaj, Ministre kosovare des affaires étrangères, et à M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et les remercie pour leurs déclarations.

Le mois écoulé a été difficile au Kosovo. Le Royaume-Uni était extrêmement préoccupé par les violences qui y ont éclaté, entraînant la mort d'un policier kosovare et blessant de nombreux autres citoyens kosovares. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle joué par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) en vue d'apaiser la situation et de faciliter la conclusion d'accords entre le Kosovo et la Serbie pour mettre fin à cette impasse tendue. Nous exhortons toutes les parties à continuer de coordonner les activités avec les parties et les autres acteurs internationaux présents au Kosovo.

Nous nous félicitons de ce qu'il n'y a pas eu d'autres violences, et nous appelons le Kosovo et la Serbie à poursuivre un dialogue constructif. Comme l'a dit M. Zarif, les discours, des deux côtés, doivent être constructifs et non provocateurs.

Les tensions doivent être apaisées dans le nord afin que les populations qui vivent dans cette région n'en pâtissent pas. Le rapport du Secrétaire général (S/2011/514) indique qu'en avril les autorités kosovares ont recensé la population et les logements dans l'ensemble du Kosovo, à l'exception du nord du Kosovo. Il est regrettable que les structures dites parallèles du nord aient empêché le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) d'y procéder à un recensement. Des informations importantes, indispensables pour la prestation des services sociaux, économiques et sanitaires en faveur de la population du nord du Kosovo seront faussées.

Cela, de même que les violences qui ont éclaté en juillet, démontre à quel point la situation est fragile dans le nord du Kosovo, et souligne également plus que jamais la nécessité de stabiliser les relations entre le Kosovo et la Serbie. C'est pourquoi nous appuyons activement et pleinement le dialogue facilité par l'Union européenne. Ce dialogue offre une occasion exceptionnelle d'établir une coopération durable et concrète entre le Kosovo et la Serbie, pour que les deux pays avancent d'un pas plus ferme vers un avenir sûr et prospère au sein de l'Union européenne.

Le rapport du Secrétaire général met également l'accent, à juste titre, sur les progrès accomplis durant la cinquième session du dialogue. Des accords ont été conclus. Ils permettront, s'ils sont bien appliqués, d'améliorer la vie des peuples kosovare et serbe. J'exhorte les Ministres Hoxhaj et Jeremić de ne pas perdre de vue ces avancées, ni nos objectifs communs. Les gouvernements kosovare et serbe doivent être prêts à dialoguer de manière constructive à la prochaine réunion du dialogue, qui doit commencer ce vendredi.

Nous estimons encourageante la reprise des travaux du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, soulignée dans le rapport du Secrétaire général. Il est essentiel que les deux parties continuent de prendre part à ce processus pour apaiser les familles de ceux qui ont perdu des êtres chers dans les années 90 et pour continuer d'avancer vers la réconciliation régionale.

Nous demeurons préoccupés par les tensions persistantes entre les communautés d'accueil et les rapatriés, indiquées dans le rapport du Secrétaire général. Le Royaume-Uni appuie depuis longtemps l'action menée par l'ONU et le Gouvernement kosovare pour faire en sorte que les personnes déplacées se sentent en mesure de retourner dans leurs foyers. Ces dernières années, mon gouvernement a consacré 3 millions de dollars à l'appui aux activités relatives aux retours.

Enfin, comme l'ont dit le 8 août le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, M. Hague, et le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Westerwelle, les pays des Balkans occidentaux ont bien progressé vers la démocratie et des relations de bon voisinage au cours des 17 années qui ont suivi l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. Les auteurs présumés de crimes de guerre ont été traduits devant la justice internationale. La Croatie a été invitée à rejoindre l'Union européenne. Depuis notre dernière séance, le nombre de pays qui ont reconnu l'indépendance du Kosovo est passé à 81. Cela montre que le Kosovo progresse de manière irréversible vers le statut d'État indépendant viable.

L'avenir du Kosovo est dans l'Union européenne, de même que celui de la Serbie et de ses autres voisins dans les Balkans occidentaux. Le Royaume-Uni souligne une fois de plus sa détermination à travailler inlassablement vers cet objectif.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Farid Zarif de son exposé, ainsi qu'à souhaiter la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et à le remercier de sa déclaration. Je remercie également M. Enver Hoxhaj de sa déclaration.

Nous tenons à confirmer notre appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans ses efforts pour promouvoir la réconciliation, la sécurité et les droits de l'homme. Nous rendons hommage à la MINUK pour son rôle sur plusieurs fronts, notamment la question des personnes portées disparues et la protection du patrimoine culturel et religieux. Nous appelons les parties à fournir à la MINUK le soutien nécessaire pour la mettre en mesure de remplir son mandat. Nous croyons que la coordination entre la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo(EULEX) et la Force de paix au Kosovo doit se poursuivre dans le cadre de la neutralité sur le statut dont il est fait mention dans la résolution 1244 (1999).

Il est encourageant de savoir que des progrès ont été réalisés dans le dialogue entre Belgrade et Pristina. Ceci a conduit à d'autres progrès sur de nombreuses questions qui facilitent la vie quotidienne des habitants du Kosovo, comme l'état-civil, la liberté de circulation et les diplômes universitaires. Nous espérons que cela préparera la voie à la solution de toutes les questions en suspens dans un esprit ouvert et constructif. Nous espérons aussi que les deux parties s'efforceront de parvenir à une réconciliation authentique entre les communautés et, par là, de mieux assurer la paix et la sécurité à long terme.

Nous pensons que la situation actuelle est très délicate, car elle jette les fondements de futures étapaix et la stabilité. Toute action unilatérale qui exacerbe la situation sur le terrain aura un impact sur le dialogue et la confiance entre les parties, sans parler de ses implications juridiques. Telle est la perspective dans laquelle nous voyons les incidents qui se sont produits les 25 et 26 juillet. Nous exhortons les deux parties à s'abstenir d'actions unilatérales ou du recours à la violence dans l'avenir. Nous les exhortons à contenir toute escalade de la tension en ouvrant le dialogue.

Passant à la sécurité, nous sommes satisfaits du calme relatif qui a régné dans la plus grande partie de la région durant la période à l'examen. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général concernant l'accroissement de la tension dans le nord du Kosovo et son avis que les problèmes délicats ne peuvent être résolus que par des moyens pacifiques et des consultations entre les communautés locales. Nous appelons les parties intéressées, dans le nord du Kosovo, à jouer un rôle constructif s'agissant de trouver des solutions à des problèmes délicats, car cela importe fort pour l'environnement politique et sécuritaire.

D'autre part, nous croyons que les efforts en cours pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues sont très importants malgré la lenteur des progrès en la matière. Nous rendons hommage à la MINUK, à EULEX et au Comité international de la Croix-Rouge pour leurs efforts dans ce domaine.

Enfin, concernant les allégations de traitements inhumains et de trafic d'organes humains au Kosovo en 1999, nous espérons qu'aucun effort ne sera négligé pour découvrir la vérité, demander des comptes aux auteurs de ces actes et promouvoir la justice, la réconciliation et une paix durable.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier de son exposé le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Farid Zarif. Je me félicite de la présence de M. Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, à la séance d'aujourd'hui. J'ai écouté très attentivement la déclaration de M. Hoxhaj.

Récemment, la situation au Kosovo est restée en général stable, mais elle est encore délicate et fragile. La situation dans le nord du Kosovo, où vivent des minorités ethniques, est particulièrement complexe.

La Chine est gravement préoccupée par la tension récente au nord du Kosovo. Nous sommes d'avis que les parties concernées doivent faire preuve de prudence et résoudre leurs différends par le dialogue et les négociations, et s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale qui pourrait changer le statut actuel de la région et conduire à une escalade.

La question du Kosovo influe directement sur la paix et la stabilité dans les Balkans et, plus

généralement, en Europe. La Chine pense que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie doivent être respectées. La résolution 1244 (1999) constitue une importante base juridique pour résoudre la question du Kosovo. Celle-ci doit être réglée dans le cadre des résolutions pertinentes et par des moyens pacifiques tels que le dialogue, les consultations et les négociations entre les parties concernées.

La Chine juge encourageants les progrès récemment faits durant le dialogue entre la Serbie et le Kosovo. Nous exhortons les deux parties à maintenir l'élan et à s'efforcer de trouver bientôt une solution mutuellement acceptable.

La Chine félicite la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour tâcher de remplir son mandat dans des circonstances difficiles, et nous soutenons la Mission dans son apport continu au maintien de la paix et la stabilité dans la région. Nous espérons que les organisations régionales pertinentes continueront de jouer un rôle positif et constructif s'agissant d'aborder la question du Kosovo dans une optique correcte.

La Chine est gravement préoccupée par le trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Aucun acte constituant une violation du droit international et des normes humanitaires internationales ne saurait être toléré. Les inquiétudes de la Serbie en présence de semblables cas sont pleinement justifiées. Nous appuyons les appels adressés aux Nations Unies pour qu'une enquête soit menée à leur sujet.

M. Onowu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres intervenants pour remercier S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, de nous avoir fait part de ses points de vue. Je remercie M. Enver Hoxhaj de sa déclaration. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa mise à jour sur la situation au Kosovo.

Il est réconfortant de noter le retour à la normalité dans le nord du Kosovo après l'incident du mois dernier. Nous exhortons les parties à maintenir l'élan afin de se prémunir contre un retour à la violence. Elles doivent aussi s'engager, avec non moins de sérieux, à promouvoir la réconciliation et le règlement pacifique des problèmes en suspens en appliquant les principes du compromis et du respect mutuel, qui ont fait leurs preuves.

Si le rapport du Secrétaire général (S/2010/514) indique que la situation sécuritaire d'ensemble au Kosovo est stable, l'équilibre demeure fragile. Les attaques contre les communautés minoritaires et le personnel international, ainsi que les tensions sous-jacentes, sont révélatrices de redoutables difficultés. Il est particulièrement nécessaire de faire face à l'insécurité et aux divers problèmes non résolus qui troublent le nord du Kosovo. Une action concrète et concertée s'impose pour consolider l'application de la loi et encourager des consultations à large assise tendant à promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation entre les communautés.

Nous applaudissons aux efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour favoriser le dialogue et des relations cordiales entre les communautés. Nous nous félicitons de la collaboration mise en place entre la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et d'autres acteurs pour encourager la coopération et la paix au Kosovo et dans la région en général. Trouver des solutions durables et de grande portée aux questions d'intérêt commun qui préoccupent les communautés et les parties contribuera grandement à favoriser une paix et une stabilité durables au Kosovo et dans la région.

Nous invitons donc instamment les acteurs régionaux et internationaux à travailler de concert et à redoubler d'efforts pour trouver une solution durable aux problèmes au Kosovo. Nous exhortons en outre les parties à ne pas laisser le malaise qui s'est installé suite aux incidents du mois dernier perturber les pourparlers facilités par l'Union européenne. Les deux parties ont jusqu'ici participé activement à ces pourparlers. Nous les félicitons pour les résultats obtenus à ce jour et nous les prions instamment de rester attachées au processus. Il est tout à fait approprié que la communauté internationale intensifie ses efforts pour préserver les acquis de ce dialogue.

À cet égard, nous invitons l'Union européenne, la MINUK et les autres acteurs internationaux à continuer de fournir l'appui nécessaire aux pourparlers. Nous soulignons également qu'il importe de veiller à ce que tous les acteurs locaux soient associés au processus.

En ce qui concerne la question des retours, il est indispensable de poursuivre les efforts visant à encourager les retours volontaires et à créer les conditions nécessaires à ces retours. Dans ce contexte,

nous sommes favorables à la proposition d'accorder certains avantages aux communautés d'accueil participant aux actions de retour. La poursuite des activités de communication de la MINUK et l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la communauté internationale sont indispensables pour asseoir ces efforts.

Le Nigéria prend note du fait qu'EULEX a l'intention de démarrer les enquêtes sur les allégations de trafic d'organes humains. Nous soulignons qu'il convient de veiller à ce que les vues et les préoccupations de toutes les parties prenantes soient dûment prises en compte. On garantira ainsi que les conclusions finales de ces enquêtes recueillent le plus large soutien possible.

Pour terminer, nous voudrions rendre un hommage particulier à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour le travail qu'il a accompli.

M[me] DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue une nouvelle fois au Conseil au Ministre des affaires étrangères Hoxhaj et au Ministre des affaires étrangères Jeremić. Je tiens aussi à saluer le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Farid Zarif, et à le remercier de son exposé. Je voudrais prendre quelques instants pour exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à l'ancien Représentant spécial, M. Zannier, pour ses années passées au service de l'ONU et pour la manière dont il a dirigé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous lui souhaitons plein succès dans son mandat de Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Aujourd'hui, je voudrais faire quatre observations. Premièrement, suite aux événements et aux violences survenus récemment dans le nord du Kosovo, nous nous félicitons que les dirigeants du Kosovo et de la Serbie aient réussi à s'entendre sur la nécessité de continuer à atténuer les tensions. Nous comptons que les deux parties adhéreront fidèlement et pacifiquement à cet accord et le respecteront scrupuleusement. Nous remercions la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) d'avoir facilité le processus ayant conduit à cette entente et d'avoir œuvré pour préserver la sécurité et la sûreté et garantir la liberté de circulation, conformément au mandat confié par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

En tant qu'État indépendant et souverain, le Kosovo a le droit d'étendre son autorité et de faire respecter la primauté du droit sur l'ensemble de son territoire et de faire en sorte que la chaîne de commandement de la police soit unifiée. Le renforcement de la primauté du droit, y compris dans le nord du Kosovo, est indispensable pour que le Kosovo évolue vers un avenir d'État européen, ce qui est fondamental pour garantir le bien-être et la sécurité de tous les habitants du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique ou le lieu où ils résident, et va dans l'intérêt de ses voisins et de la région tout entière. Nous demeurons vivement préoccupés de voir que la police du Ministère de l'intérieur serbe reste active dans le nord du Kosovo, en violation directe de la souveraineté du Kosovo et en contravention avec la résolution 1244 (1999), qui exige le retrait de ces forces militaires et de police.

Deuxièmement, je voudrais souligner que le dialogue entre le Kosovo et la Serbie facilité par l'Union européenne porte déjà ses fruits. De fait, grâce aux accords obtenus à ce jour, les voyageurs peuvent se déplacer plus facilement dans toute la région, les étudiants ont davantage de chances de voir leurs diplômes reconnus et acceptés dans les pays voisins, et les citoyens ordinaires ont accès des registres d'état civil plus précis, ce qui renforce l'état de droit.

Nous appuyons la volonté de Belgrade et de Pristina de poursuivre le dialogue placé sous l'égide de l'Union européenne en septembre et nous gardons bon espoir qu'elles parviendront à un accord de réciprocité positive à la frontière, grâce auquel les personnes et les biens pourront circuler librement dans les deux directions. Nous appelons les deux parties, conformément à leurs ambitions européennes et aux intérêts économiques de l'ensemble de la région, à sortir de l'impasse et à mettre fin aux restrictions qu'elles ont chacune imposées sur les échanges commerciaux. Il est regrettable que le Gouvernement kosovar se soit senti obligé d'imposer des restrictions aux échanges commerciaux avec la Serbie. Parallèlement, il faut regarder la vérité en face et reconnaître que la Serbie a imposé un embargo similaire sur certains biens en provenance du Kosovo il y a plus de trois ans de cela.

Le dialogue facilité par l'Union européenne ne concerne pas le statut du Kosovo. Le Kosovo est un pays souverain et indépendant. La question de la partition ou des ajustements territoriaux n'est absolument pas sur la table et les suggestions en ce sens ne font que semer la peur et compromettre la stabilité de la région. Le dialogue porte sur la concrétisation de l'avenir européen du Kosovo et de la Serbie, chacun profitant des progrès de l'autre sur la voie de la pleine intégration européenne.

Troisièmement, nous nous félicitons des progrès accomplis par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) pour recruter le personnel, mettre en place les installations et mobiliser le matériel nécessaires à l'Équipe spéciale chargée d'enquêter sur les allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Marty. Les États-Unis ont proposé leur aide à l'Équipe spéciale de l'Union européenne et nous nous félicitons de la nomination d'un procureur en chef.

Le rapport du Secrétaire général (S/2011/514) fait état de la bonne coopération déjà établie entre les autorités albanaises et EULEX sur cette affaire et sur d'autres. Nous ne doutons pas que l'Equipe spéciale, tout au long de son enquête, continuer à bénéficier de la pleine coopération de toutes les autorités locales de la région. Nous sommes pleinement favorables au fait qu'EULEX soit chargée d'enquêter sur le fond du rapport du Rapporteur spécial en s'appuyant sur les preuves et les sources pertinentes. Le droit kosovar et l'action conjointe menée par l'Union européenne dans le cadre d'EULEX prévoient explicitement qu'EULEX peut enquêter sur les crimes graves, tels que ceux dont il est fait état dans le rapport, et enclencher des poursuites, et ce, en toute indépendance. Comme le montre l'affaire Geci, sur laquelle des détails sont fournis dans le rapport sur les activités d'EULEX (voir S/2011/514, annexe), EULEX a déjà les pouvoirs et les moyens d'enquêter et d'entamer des poursuites concernant les crimes commis en dehors du Kosovo également.

Les affirmations selon lesquelles toutes les enquêtes sur les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie ont été menées sous les auspices du Conseil de sécurité sont inexactes. De nombreuses affaires ont été et sont encore aujourd'hui traitées par des tribunaux nationaux dans la région. Une telle approche est partie intégrante de la Stratégie de fin de mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Enfin, je voudrais souligner une nouvelle fois que les États-Unis restent attachés à un Kosovo stable, prospère, multiethnique et démocratique, qui vive en paix avec tous ses voisins. Nous nous félicitons de constater que la région continue d'avancer s'agissant de faire face à l'héritage douloureux des années 90. La reprise des sessions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, après près d'une année d'interruption, permet d'espérer un règlement de cette question épineuse. Nous apprécions également les progrès accomplis par les autorités locales pour réintégrer les personnes qui rentrent de manière volontaire ou qui sont contraintes de rentrer.

Quatre-vingt-un pays partagent notre vision pour la région et ont reconnu le Kosovo. Nous invitons une nouvelle fois les pays qui ne l'ont pas encore fait à contribuer à la stabilité de la région en accueillant le Kosovo au sein de la communauté internationale par une reconnaissance officielle.

Mme Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercie de sa déclaration. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport périodique (S/2011/514). Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé, et M. Hoxhaj de ses observations.

Le Brésil saisit aussi cette occasion pour exprimer sa gratitude à M. Lamberto Zannier pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions de Représentant spécial pour le Kosovo et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités.

Nous sommes heureux de constater que les discussions entre Belgrade et Pristina s'intensifient et que les deux parties sont déterminées à parvenir à des résultats concrets.

Les progrès enregistrés dans les domaines de l'état civil, de la liberté de circulation et de la reconnaissance des diplômes, entre autres, sont louables, et peuvent améliorer de manière concrète la vie quotidienne de la population kosovare. Ces accords offrent la possibilité d'ouvrir la voie à l'examen des questions politiques en suspens qui doivent être réglées.

Le dialogue est la seule façon d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Malgré ces avancées positives, nous sommes préoccupés par la tension croissante qui prévaut dans le nord du Kosovo. Tous les intervenants doivent être extrêmement vigilants à ce stade pour éviter toute aggravation inutile de la situation. Nous sommes également inquiets de l'augmentation du nombre d'incidents impliquant des communautés minoritaires et du personnel international à travers la région. Les autorités compétentes doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir ces actes.

En ce qui concerne les questions de droits de l'homme et de droit humanitaire, nous nous félicitons de la reprise des activités du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues sur une question aussi importante pour la population locale. Par ailleurs, nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général sur le faible nombre de retours volontaires dans la région, et ce malgré les efforts déployés à cet égard.

Le Brésil reste préoccupé par les allégations de traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Nous sommes encouragés par la volonté des parties à coopérer à l'enquête sur ces affaires, qui doit être soumis à un contrôle indépendant et crédible. À cet égard, nous restons ouverts quant à la possibilité d'explorer des options prenant en compte la nécessité d'impliquer diverses juridictions et l'importance de demeurer en conformité avec la résolution 1244 (1999).

Le Brésil réaffirme sa conviction que la résolution 1244 (1999) offre le cadre approprié pour un règlement négocié qui pourrait apaiser les tensions dans la région. Nous sommes confiants qu'une solution juste et légitime peut se conclure sous les auspices du Conseil de sécurité grâce à l'appui de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et des organisations régionales. Le travail de la MINUK est vital pour la stabilité de la région, et la Mission doit bénéficier d'une sécurité totale pour s'acquitter de ses importantes fonctions.

Le Conseil doit continuer à suivre de près l'évolution politique au Kosovo et à encourager la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina. Tous les acteurs doivent prendre conscience des avantages de ce dialogue sur le long terme, indépendamment des discussions en cours sur les questions politiques encore en suspens.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Farid Zarif, au Conseil. Qu'il soit assuré de notre appui. Nous souhaitons également rendre hommage à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, pour sa contribution à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous souhaitons de nouveau la bienvenue au Ministre des affaires étrangères Jeremić au Conseil, et le remercions de sa déclaration. Nous saluons également M. Hoxhaj et le remercions de sa déclaration.

Ma délégation réitère sa conviction que la résolution 1244 (1999) reste en vigueur et constitue la base d'un règlement de la situation au Kosovo. Le rôle de la MINUK est de promouvoir la sécurité et la stabilité au Kosovo, et elle doit pouvoir mettre pleinement en œuvre son mandat comme l'autorise le Conseil. En outre, il est essentiel que la présence internationale au Kosovo conserve sa position de neutralité lors de l'exécution de ses mandats, conformément à la déclaration présidentielle (S/PRST/2008/44) adoptée en novembre 2008.

L'Afrique du Sud appuie le processus de dialogue entre les deux parties, tel que mandaté par l'Assemblée générale. Par ailleurs, nous pensons que ce contact régulier entre les parties est une mesure de confiance importante qui, nous l'espérons, améliorera la confiance et permettra aux parties d'aborder les questions litigieuses encore en suspens. À cet égard, nous notons dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/514) que des accords ont été conclus sur des mesures politiques visant à améliorer la vie des populations serbe et kosovare dans les domaines de la liberté de circulation, de l'état civil, de la reconnaissance des diplômes universitaires et d'autres questions pratiques, comme l'ont d'ailleurs reconnu les représentants des deux parties aujourd'hui. Bien que le dialogue ait été suspendu jusqu'au mois de septembre, nous exhortons les parties à interagir de manière constructive dans le but de régler toutes les questions en suspens et de prôner la réconciliation une fois que le dialogue reprendra.

Toutefois, les progrès obtenus dans le processus de dialogue pourraient se voir compromis par des événements néfastes sur le terrain. À cet égard, nous sommes préoccupés par les faits survenus le 25 juillet au nord du Kosovo, qui ont conduit à une détérioration de la situation de la sécurité déjà tendue dans cette région. Les actions entreprises de manière unilatérale par Pristina mettront en péril les progrès accomplis par les parties dans le processus de dialogue, et rendront finalement la réconciliation plus difficile à réaliser.

La présence internationale au Kosovo est mandatée par le Conseil pour faciliter la paix et la réconciliation. Par conséquent, toute action de quelque partie que ce soit dirigée contre la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ou la Force de paix au Kosovo, est inacceptable. Nous appuyons les appels lancés par le Secrétaire général à Pristina et aux autorités de Mitrovica à faire montre d'un respect total à l'égard de la présence internationale, et à fournir des garanties que l'inviolabilité des locaux de la MINUK sera protégée et respectée.

Lors des précédents débats du Conseil sur la MINUK, en février (S/PV.6483) et en mai (S/PV.6534), nous avions déclaré que le peu de progrès obtenus en vue d'instaurer la réconciliation entre les communautés, à Belgrade et à Pristina pourraient également être réduits à néant par l'allégation de trafic d'organes humains. Nous rappelons notre position selon laquelle une enquête crédible, approfondie, impartiale et indépendante sur ces allégations doit être menée dès que possible. L'Afrique du Sud estime qu'il ne devrait exister aucune impunité pour les violations graves des droits de l'homme.

À cet égard, nous avons pris note du fait qu'EULEX a déclaré qu'elle avait la capacité, le savoir-faire et la compétence pour gérer ces enquêtes, et qu'elle en endossait effectivement la responsabilité. Nous avons également noté la création de l'Équipe spéciale d'EULEX. L'Afrique du Sud souhaite encourager EULEX à fournir des rapports réguliers au Conseil sur les progrès de ces enquêtes.

Pour terminer, la paix durable, la stabilité et le développement dans la région bénéficieraient davantage d'une réconciliation entre Belgrade et Pristina. Le dialogue est la seule façon de trouver une solution viable et à long terme à la situation sur le terrain, et pour la région de progresser en matière de développement socioéconomique et d'intégration régionale. L'Afrique du Sud est prête à œuvrer avec ces partenaires, au sein du Conseil, pour étayer ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je tiens à m'associer aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Zarif Farid, de son exposé complet sur la situation au Kosovo et sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Je tiens aussi à remercier S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, de sa déclaration. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M. Enver Hoxhaj.

Le rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2011/514) a mis en évidence dans le détail la situation qui prévaut sur le terrain au Kosovo. Nous sommes heureux de constater que la MINUK continue d'appliquer les priorités de son mandat, à savoir promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, tout en continuant à assurer l'administration transitoire du Kosovo, tel que mandaté par la résolution 1244 (1999). Pour poursuivre ces objectifs, elle interagit de manière active avec Pristina et Belgrade, avec les communautés du Kosovo ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux.

Nous notons également avec satisfaction que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit règle menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont continué de s'acquitter de leurs rôles importants dans le cadre de la résolution 1244 (1999), et de coopérer avec la MINUK. Nous espérons que la reprise des pourparlers entre Belgrade et Pristina, prévu pour les prochains mois à Bruxelles, assoira la confiance nécessaire entre les deux parties.

L'Inde a toujours pensé que la question du Kosovo devait se régler pacifiquement, grâce aux consultations et au dialogue entre les parties concernées. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que ce processus de dialogue est susceptible de rapprocher les parties et de résoudre nombre de problèmes en souffrance qui ont des répercussions sur la vie des populations sur le terrain.

Nous exhortons les deux parties à faire preuve de souplesse, de compréhension et de créativité afin de parvenir à des résultats concrets. L'engagement positif des deux parties dans les processus formels et informels de dialogue pourrait préparer la voie à de nouveaux progrès dans leurs relations. À cet égard, nous apprécions et appuyons le rôle continu de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la facilitation de ce dialogue et exhortons les parties à coopérer pleinement avec elle.

Nous appuyons également les efforts déployés par la MINUK pour faciliter le travail de la Commission chargée de la reconstruction et du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues. La poursuite des retours volontaires de réfugiés, dont continue de faire état le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, est un fait encourageant. Le nombre de retours volontaires est cependant demeuré très bas, et il faut trouver des solutions appropriées pour remédier aux tensions qui persistent entre les communautés d'accueil et les rapatriés, et réinsérer avec succès toutes les communautés qui reviennent.

Nous sommes préoccupés par les nouvelles menaces qui visent le bureau de la MINUK à Mitrovica et par le nombre croissant d'incidents qui affectent le personnel et le matériel des missions internationales, dont des tensions croissantes et des incidents frontaliers récents dans le nord du Kosovo. Nous demandons aux parties de régler les questions sensibles par la voie pacifique sur la base de consultations et de contacts avec toutes les communautés, et en évitant toute action unilatérale.

Nous avons noté avec préoccupation l'opinion du Secrétaire général relative au fait que les autorités du Kosovo restent fondamentalement sceptiques quant à la facilitation par la MINUK de leur participation à des initiatives régionales et internationales. Nous espérons qu'elles ne chercheront pas à affaiblir le rôle de la MINUK, tel que mandaté par le Conseil de sécurité, et au contraire, coopèreront pleinement avec la Mission et avec d'autres institutions de l'ONU et de l'Union européenne. À cet égard, nous regrettons vivement que le Conseil n'ait pas adopté une déclaration présidentielle sur l'évolution récente de la situation au Kosovo.

Si nous nous félicitons des efforts déployés par EULEX pour enquêter sur les allégations de traitements inhumains de personnes et de trafic illicite d'organes humains au Kosovo, nous avons noté l'intérêt continu de la Serbie pour le rôle du Conseil de sécurité dans cette enquête. Nous continuons d'appuyer la proposition relative à la création d'un mécanisme qui bénéficie de l'appui et de la confiance de toutes les parties prenantes.

En conclusion, je tiens à réitérer la position constante de l'Inde en faveur d'un règlement pacifique de toutes les questions relatives au Kosovo, par le biais de la consultation et du dialogue entre les parties concernées, sans recours à des actes unilatéraux déstabilisateurs. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra répondre aux aspirations de toutes les populations concernées et établir une paix et une stabilité durables dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.